

# Bouteur chenillé 750J

(NIP: 1T0750JX\_\_D141344—310257)



**JOHN DEERE**



## LIVRET D'ENTRETIEN

**Bouteur chenillé 750J**  
(NIP: 1T0750JX\_\_D141344—310257)

OMT227170 ÉDITION C3 (FRENCH)

### CALIFORNIA

#### Avertissement de la Proposition 65

Les gaz d'échappement des moteurs diesel et certains de leurs éléments sont reconnus, par l'État de Californie, comme pouvant entraîner le cancer, des malformations congénitales et d'autres troubles du système reproducteur.

Si ce produit contient un moteur à essence:

### **▲ AVERTISSEMENT**

Les gaz d'échappement de ce produit contiennent des substances chimiques reconnues par l'État de Californie comme cancérigènes et responsables de malformations congénitales ou autres complications préjudiciables à l'appareil reproductif.

L'État de Californie exige les deux avertissements ci-dessus.

**Worldwide Construction  
And Forestry Division**  
PRINTED IN U.S.A.

# Introduction

## Introduction

LIRE ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT LIVRET afin d'utiliser et entretenir correctement la machine. Si le livret n'est pas lu attentivement, des blessures ou des dégâts matériels peuvent survenir. Ce manuel et les autocollants d'avertissement sur la machine peuvent également être disponibles dans d'autres langues, voir un concessionnaire John Deere agréé pour passer commande.

CE LIVRET DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉ comme faisant partie intégrante de la machine et doit l'accompagner lors de la vente.

LES MESURES données dans ce livret sont exprimées en unités métriques et leurs équivalents US habituels. N'utiliser que les pièces de rechange et les éléments de boulonnerie appropriés. Les éléments de boulonnerie métrique et US nécessitent l'emploi de clés métriques et US correspondantes.

LES INDICATIONS DE CÔTÉ (DROITE/GAUCHE) s'entendent par rapport au sens de marche avant.

INSCRIRE LES NUMÉROS D'IDENTIFICATION DE PRODUIT à la section Numéros de la machine. Enregistrer tous les numéros pour aider au traçage de la machine si elle est volée. Communiquer ces caractères également au concessionnaire lors de la commande de pièces. Prendre soin de recopier les numéros d'identification sur une feuille séparée qui sera conservée dans un endroit sûr, à l'écart de la machine.

La GARANTIE est fournie dans le cadre du programme d'assistance de John Deere destiné aux clients qui utilisent et entretiennent leur matériel de la façon décrite dans ce manuel. La garantie est expliquée sur le certificat ou la déclaration de garantie qui a dû être remis(e) au client par le concessionnaire.

Cette garantie fournit l'assurance que John Deere soutient ses produits si des défauts apparaissent durant la période de garantie. Dans certains cas, John Deere apporte, souvent à titre gratuit, des améliorations sur le terrain, même après expiration de la période de garantie. Si l'équipement est soumis à un usage abusif ou s'il est modifié en vue d'améliorer ses performances au-delà des caractéristiques d'usine, la garantie sera annulée et les améliorations pourraient être refusées. Le réglage de l'alimentation en carburant au-delà des valeurs prescrites ou toute autre action visant à accroître la puissance des machines aura les mêmes conséquences.

Si le propriétaire actuel n'est pas le premier propriétaire de cette machine, contacter un concessionnaire John Deere agréé afin de lui communiquer le numéro de série de la machine. John Deere sera ainsi en mesure d'informer le client actuel en cas de problèmes ou d'améliorations de produit.

TX,FOREWORD -28-01MAR23-1/1

## IMPORTANT

La garantie ne s'applique pas aux pannes du moteur et du train motopropulseur qui résulteraient de réglages non autorisés apportés à ce moteur.

Tout réglage non autorisé contrevient aux réglementations en vigueur sur les émissions et peut entraîner des amendes et des sanctions importantes.

VD76477,000104D -28-27JUN12-1/1

## Contrat de licence du logiciel John Deere

### LICENSE AGREEMENT FOR JOHN DEERE SOFTWARE

**IMPORTANT -- READ CAREFULLY:** THIS LICENSE AGREEMENT IS A LEGAL CONTRACT BETWEEN YOU AND JOHN DEERE SHARED SERVICES, INC., A CORPORATION HAVING A PRINCIPAL ADDRESS OF ONE JOHN DEERE PLACE, MOLINE, IL 61265 (THE "LICENSOR"). THIS LICENSE AGREEMENT GOVERNS YOUR USE OF ANY SOFTWARE ("SOFTWARE") AND OTHER MATERIALS (INDIVIDUALLY OR COLLECTIVELY "LICENSED MATERIALS" OR "LM") ASSOCIATED WITH ANY DISPLAY, ENGINE CONTROL UNIT, INVERTER, CONTROLLER, ELECTRONICS MODULE, SENSOR, ACTUATOR, OR COMPUTING UNIT (INDIVIDUALLY OR COLLECTIVELY "LICENSED PRODUCTS" OR "LP") OF THE JOHN DEERE EQUIPMENT THAT IS NOT OTHERWISE LICENSED BY A SEPARATE WRITTEN AGREEMENT BETWEEN YOU AND LICENSOR, OR ITS AFFILIATES.

BY ACTIVATING OR OTHERWISE USING THE LP, YOU ARE ACCEPTING AND AGREEING TO THE TERMS OF THIS LICENSE AGREEMENT WITH RESPECT TO THE LM THAT HAVE BEEN PRE-INSTALLED ON YOUR LP. YOU AGREE THAT THIS LICENSE AGREEMENT, INCLUDING THE WARRANTY DISCLAIMERS, LIMITATIONS OF LIABILITY, TERMINATION, AND ARBITRATION PROVISIONS BELOW, IS BINDING UPON YOU, AND UPON ANY COMPANY ON WHOSE BEHALF YOU USE THE LM AND LP AS WELL AS THE EMPLOYEES OF ANY SUCH COMPANY (COLLECTIVELY REFERRED TO AS "YOU" IN THIS LICENSE AGREEMENT). IF YOU DO NOT AGREE TO THE TERMS OF THIS LICENSE AGREEMENT, OR IF YOU ARE NOT AUTHORIZED TO ACCEPT THESE TERMS ON BEHALF OF YOUR COMPANY OR ITS EMPLOYEES, DECLINE THESE TERMS AND CONDITIONS AND DO NOT USE THE LP OR THE JOHN DEERE EQUIPMENT. THIS LICENSE AGREEMENT REPRESENTS THE ENTIRE AGREEMENT CONCERNING THE LM BETWEEN YOU AND THE LICENSOR AND IT REPLACES ANY PRIOR PROPOSAL, REPRESENTATION, OR UNDERSTANDING BETWEEN YOU AND THE LICENSOR.

1. **Description of Software.** Your Licensed Product ("LP") comes with all Software pre-installed for operation of your John Deere Equipment. Licensed Materials ("LM") shall mean any Software, data files, documentation, engine calibration tables, proprietary data messages, and controller area network (CAN) data messages that are in or communicated to or from any LP (e.g., to monitor, diagnose, or operate the John Deere Equipment). Data files shall include but not be limited to any data structure that adjusts engine control parameters, such as fuel metering, fuel injection rate, fuel injection timing, fuel pressure, engine speed versus torque relationship, intake boost pressure, fuel-to-air ratio or engine timing.

2. **License.** Licensor hereby grants to you, and you accept, a nonexclusive license to use the LM in machine-readable, object code form, only as authorized in this License Agreement and the applicable provisions of the Operators' Manuals, which you agree to review carefully prior to using the LM. The LM may be used only on the LP in which it was initially installed and solely in conjunction with the John Deere Equipment in which it was initially installed; or, in the event of the inoperability of that LP, on a replacement LP provided to you by an authorized dealer pursuant to the Limited Warranty of Section 5. You agree that you will not assign, sublicense, transfer, pledge, lease, rent, or share your rights under this License Agreement, except that you may permanently transfer all of your rights under this License Agreement in connection with the sale of the LP or John Deere Equipment on which the LM covered by this Agreement are installed. If you sell or otherwise transfer the ownership of the LP or John Deere Equipment, you agree that you will require such transferee to accept terms no less restrictive than those in this License Agreement. This License Agreement also covers any and all hardware and additional software that may interact with the LM and/or the LP.

3. **Licensor's Rights.** You acknowledge and agree that the LM are proprietary to Licensor, or its affiliates or licensors, and is protected under copyright law, trade secret law, and laws governing confidential information. You shall maintain the confidentiality of the LM, any nonpublic information in the LM and the source code of the Software, regardless of whether the LM is labeled or marked with any proprietary legend or notice that

indicates its confidential nature. You further acknowledge and agree that all right, title, and interest in and to the Software and the LM, including associated intellectual property rights, are and shall remain with Licensor, its affiliates, and their licensors. This License Agreement does not convey to you any title or interest in or to the LM, but only a limited right of use revocable in accordance with the terms of this License Agreement.

4. **License Restrictions, Reverse Engineering.** You may not reproduce, prepare derivative works based on, disclose, publish, distribute, rent, lease, modify, loan, display, or perform the LM or any part thereof. You may not reverse engineer, decompile, translate, adapt, or disassemble the LM, nor shall you attempt to create the source code from the object code for the Software. You may not transmit the LM over any network or via a hacking device, although you may use the LM to make transmissions of diagnostic data messages that are authorized by Licensor and you may receive Software updates authorized by Licensor over any Licensor-authorized communications channel. You also agree not to permit any third party acting under your control to do any of the foregoing activities related to reverse engineering of the Licensed Materials. You agree not to remove or obliterate any copyright, trademark or other proprietary rights notices from the LM, except as expressly permitted in writing by Licensor or its licensors or expressly permitted under applicable law notwithstanding these restrictions.

5. **License Restrictions, Circumvention.** Security measures ("SM") means any of the following: technological measures under the Digital Millennium Copyright Act, copyright protection measures, application enabling mechanisms, passwords, key codes, encryption or other security devices. You agree that you will not: (a) attempt to defeat a SM or defeat a SM that protects the LM and that would constitute a violation under applicable U.S., U.K. or German law related circumvention of technological measures that protect software, copyrighted works, or other intellectual property rights, (b) purchase, manufacture, design, import, sell or distribute any circumvention or hacking device that is designed to circumvent or hack the LM or LP and that are unlawful to distribute under applicable U.S., U.K. or German law, (c) circumvent a SM that protects the LM if the circumvention can be used to access trade secrets or confidential information that is protected under applicable law; (d) apply circumvention devices or hacking devices to the LM, LP or John Deere Equipment (e.g., to bypass, temporarily or otherwise, one or more LPs) in a manner that violates any environmental

regulations, laws, safety laws, or voluntary safety standards (e.g., ISO standards) that are supported by LPs, LMs, or (e) apply any circumvention devices or hacking devices from any third parties in an attempt to reverse engineer the LM or that could be used to access trade secrets or other confidential information in the LM that is protected under applicable law. You also agree not to permit any third party acting under your control to do any of the foregoing activities related to circumvention of SM.

6. **Consideration, License Fees.** The license fees or other good and valuable consideration paid by you are paid in consideration of the licenses granted under this License Agreement.

7. **Limited Warranty.** Licensor warrants, for your benefit alone and not for the benefit of any other party, that during the "Warranty Period" defined below, the Software will operate substantially in accordance with the applicable functional specifications ("Specifications") set forth in the Operators' Manuals. If, prior to expiration of the Warranty Period, the Software fails to perform substantially in accordance with the Specifications, you may return the LP to the place of purchase for repair or replacement of the non-performing Software. As used in this License Agreement, the "Warranty Period" is one (1) year from the date you take delivery of the LP.

8. **DISCLAIMER OF WARRANTIES.** YOU HEREBY AGREE THAT THE LIMITED WARRANTY PROVIDED ABOVE (THE "LIMITED WARRANTY") CONSTITUTES YOUR SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY FOR ANY PROBLEM WHATSOEVER WITH THE LM. EXCEPT AS PROVIDED IN THE LIMITED WARRANTY, THE LM IS LICENSED "AS IS," AND LICENSOR, ITS AFFILIATES AND THIRD PARTY SUPPLIERS EXPRESSLY DISCLAIM AND YOU EXPRESSLY WAIVE, RELEASE AND RENOUNCE ALL WARRANTIES ARISING BY LAW OR OTHERWISE WITH RESPECT TO THE LM, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO: ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE; ANY IMPLIED WARRANTY ARISING FROM COURSE OF PERFORMANCE, COURSE OF DEALING OR TRADE USAGE; ANY WARRANTY OF TITLE OR NON-INFRINGEMENT; AND, ANY OTHER WARRANTY ARISING UNDER ANY THEORY OF LAW, INCLUDING TORT, NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, CONTRACT OR OTHER LEGAL OR EQUITABLE THEORY. NO REPRESENTATION OR OTHER AFFIRMATION OF FACT INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, STATEMENTS REGARDING SUITABILITY FOR USE, SHALL BE DEEMED TO BE A WARRANTY BY LICENSOR OR ANY OF ITS AFFILIATES OR THIRD PARTY SUPPLIERS. LICENSOR DOES NOT WARRANT THAT THE LM AND/OR LP IS ERROR-FREE OR WILL OPERATE WITHOUT INTERRUPTION.

9. **LIMITATION OF LIABILITY.** EXCEPT AS SET FORTH IN THE LIMITED WARRANTY, UNDER NO CIRCUMSTANCES SHALL LICENSOR, ITS AFFILIATES OR ITS THIRD PARTY SUPPLIERS BE LIABLE TO YOU OR TO ANY THIRD PARTIES FOR DIRECT, INDIRECT, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OF ANY KIND, INCLUDING ANY LOSS OR DAMAGE CAUSED BY THE LM; ANY PARTIAL OR TOTAL FAILURE OF THE LM; PERFORMANCE, NONPERFORMANCE OR DELAYS IN CONNECTION WITH

ANY INSTALLATION, MAINTENANCE, WARRANTY OR REPAIRS OF THE LM, DAMAGES FOR CROP LOSS, DAMAGE TO LAND, DAMAGE TO MACHINES, LOST PROFITS, LOSS OF BUSINESS OR LOSS OF GOODWILL, LOSS OF USE OF EQUIPMENT OR SERVICES OR DAMAGES TO BUSINESS OR REPUTATION ARISING FROM THE PERFORMANCE OR NON-PERFORMANCE OF ANY ASPECT OF THE SOFTWARE, LM OR LP, WHETHER IN CONTRACT, TORT OR OTHERWISE, AND WHETHER OR NOT LICENSOR, ITS AFFILIATES OR ITS THIRD PARTY SUPPLIERS HAVE BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES. IN NO EVENT SHALL LICENSOR'S CUMULATIVE LIABILITY TO YOU OR TO ANY OTHER PARTY FOR ANY LOSSES OR DAMAGES RESULTING FROM ANY CLAIMS, LAWSUITS, DEMANDS, OR ACTIONS ARISING FROM OR RELATING TO USE OF THE LM EXCEED YOUR TOTAL PAYMENT FOR THE LP AND FOR THE LICENSE OF THE LM.

10. **Software Maintenance.** Licensor may, at its sole option, offer you maintenance of the Software, even though the Warranty Period has expired. Such maintenance may include providing modifications, corrections or enhancements ("Upgrades") to the Software and/or the applicable Operators' Manuals. Licensor reserves the right, in its sole discretion, to charge you for maintenance (except in cases where corrections are provided under the Limited Warranty). Your acceptance of this License Agreement constitutes your agreement that any Upgrades will be deemed included in the Software as defined in this License Agreement and that they shall be governed by the terms and conditions applicable to the LM under this License Agreement.

11. **Termination of License.** Licensor may terminate the license granted under this License Agreement upon written notice of termination provided to you if you violate any material term of this License Agreement pertaining to your use of the LM or Licensor's rights, including, without limitation, the provisions of Sections 2 and 3 above.

12. **Compliance with Law.** You agree that you will use the LM in accordance with United States law and the laws of the country in which you are located, as applicable, including foreign trade control laws and regulations. The LM may be subject to export and other foreign trade controls restricting re-sales and/or transfers to other countries and parties. By accepting the terms of this License Agreement, you acknowledge that you understand that the LM may be so controlled, including, but not limited to, by the Export Administration Regulations and/or the foreign trade control regulations of the Treasury Department of the United States. The LM remains subject to applicable U.S. laws.

11. **Indemnification.** You agree to defend, indemnify and hold Licensor, its affiliates and third party supplier, and their, officers, directors, employees, agents and representatives (each an "Indemnified Party"), harmless from and against all claims, demands proceedings, injuries, liabilities, losses, or costs and expenses (including reasonable legal fees) brought by any third party against any such persons arising from or in connection with your use of the LM, regardless of whether such losses are caused, wholly or partially, by any negligence, breach of contract or other fault of an Indemnified Party.

12. **Trademark.** Licensor does not grant you any right, license, or interest to any Licensor trademarks, symbols, marks or names (collectively "Marks") or any trademarks that confusingly similar to the Marks and you agree that no such right, license, or interest shall be asserted by you with respect to such Marks.

13. **Costs of Litigation.** If any claim or action is brought by either party to this License Agreement against the other party regarding the subject matter hereof, the prevailing party shall be entitled to recover, in

addition to any other relief granted, reasonable attorney, arbitrators, and dispute resolution center administrative fees and expenses of litigation.

**14. Severability and Waiver.** Should any term or provision of this License Agreement be declared void or unenforceable by any court of competent jurisdiction, such declaration shall have no effect on the remaining terms and remaining provisions hereof. The failure of either party to enforce any rights granted hereunder or to take action against the other party in the event of any breach hereunder shall not be deemed a waiver by that party as to subsequent enforcement of rights of subsequent actions in the event of future breaches.

**15. Language Clause.** Unless the laws of the location in which you reside require otherwise, the parties hereby acknowledge that they have required this License Agreement, and all other documents relating hereto, be drawn up in the English language only. There may be a translated version of this License Agreement. If there is an inconsistency or contradiction between the translated version and the English version of this License Agreement, the English version of this License Agreement shall control unless the laws of the location in which you reside require that a different version control. The parties acknowledge and agree that they have required that this agreement be prepared in the English language. Les parties reconnaissent avoir exigé que les présentes soient rédigées en langue anglaise.

**16. Assignment by Licensor.** Licensor may assign this License Agreement without your prior consent to any company or entity affiliated with Licensor, or by an assignment associated with a corporate restructuring, merger or acquisition.

**17. Governing Law and Forum.** This License Agreement will be governed by and construed in accordance with the substantive laws in force in the State of Illinois, U.S.A. The respective courts of Rock Island County, Illinois have exclusive jurisdiction over all disputes relating to this License Agreement. This License Agreement will not be governed by the conflict of law rules of any jurisdiction or the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods, the application of which is expressly excluded.

**18. Arbitration.** IF YOU RESIDE IN A JURISDICTION WHEREIN THE ENFORCEABILITY OF THE TERMS OF SECTION 17 IS DEPENDENT UPON THE PARTIES AGREEING TO SUBMIT TO ARBITRATION, THEN ANY CONTROVERSY OR CLAIM ARISING OUT OF OR RELATING TO THIS LICENSE AGREEMENT SHALL BE DETERMINED BY ARBITRATION IN ACCORDANCE WITH THE INTERNATIONAL ARBITRATION RULES OF THE INTERNATIONAL CENTRE FOR DISPUTE RESOLUTION ("ICDR") IN EFFECT AT THE TIME OF ITS INITIATION. THE ARBITRATION SHALL BE HELD BEFORE ONLY ONE ARBITRATOR APPOINTED BY THE ICDR. THE PLACE OF ARBITRATION SHALL BE CHICAGO, ILLINOIS, USA AND THE LANGUAGE OF THE ARBITRATION SHALL BE ENGLISH.

**19. Representations of Licensee.** BY ACCEPTING THIS AGREEMENT, YOU: (A) ACKNOWLEDGE THAT YOU HAVE READ AND UNDERSTAND THIS AGREEMENT; (B)

REPRESENT THAT YOU HAVE THE AUTHORITY TO ENTER INTO THIS AGREEMENT; (C) AGREE THAT THIS AGREEMENT IS ENFORCEABLE AGAINST YOU AND ANY LEGAL ENTITY THAT OBTAINED THE LM AND ON WHOSE BEHALF IT IS USED; AND, (D) AGREE TO PERFORM THE OBLIGATIONS OF THIS AGREEMENT.

**20. Notices.** All notices to Licensor shall be sent by certified or registered mail to John Deere Shared Services, Inc., One John Deere Place, Moline, IL 61265 U.S.A. All notices to Licensor shall be effective upon receipt. All notices required to be given to you shall, in Licensor's sole discretion, either be sent via certified or registered mail to the address given to Licensor, a John Deere dealer, or another distribution partner of Licensor in connection with your purchase of the LP and/or John Deere Equipment. Either method of notification used by Licensor shall be effective upon dispatch. You agree to notify Licensor of any change in your address in the manner set forth above.

**21. Third Party Software Notifications and Licenses.** The copyrights for certain portions of the Software may be owned or licensed by other third parties ("Third Party Software") and used and distributed under license. The Third Party Notices includes the acknowledgements, notices and licenses for the Third Party Software. The Third Party Notices are included with the distribution of this License Agreement on the display. If you are unable to locate these Third Party Notices, please write to us at the address below. The Third Party Software is licensed according to the applicable Third Party Software license notwithstanding anything to the contrary in this Agreement. If the Third Party Software contains copyrighted software that is licensed under the GPL/LGPL or other copyleft licenses, copies of those licenses are included in the Third Party Notices. You may obtain the complete corresponding source code for such Third Party Software from us for a period of three years after our last shipment of the Software by sending a request letter to:

Deere Open Source Compliance Team  
P.O. Box 1202  
Moline, IL 61266-1202  
USA

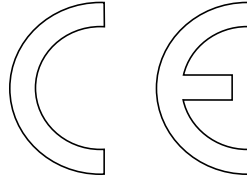
Please include name of the product and the version number of the software in the request letter. This offer is valid to anyone in receipt of this information.

## Marque de conformité pour l'Union européenne (UE) et l'Union économique eurasiatique (UEEA)

*NOTE: Certains ou tous les modèles de machine listés sur la couverture avant de ce livret sont disponibles en configurations d'usine optionnelles qui sont conformes ou supérieures aux exigences de conformité de l'Union européenne (UE) ou de l'Union économique eurasiatique (UEEA).*

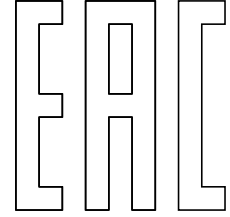
Pour valider la conformité d'une machine en particulier à vendre sur les marchés UE ou UEEA, vérifier la marque appliquée sur la machine ou consulter votre concessionnaire John Deere agréé.

TX1219407 —UN—18JUL16



Union européenne (UE)

TX1219405 —UN—18JUL16



Union économique eurasiatique (UEEA)

MB60223,0000023 -28-19JUL16-1/1

## Déclaration de garantie du système antipollution hors route (EPA)—Allumage par compression

DXLOGOV1 —UN—28APR09



JOHN DEERE

### DÉCLARATION DE GARANTIE DU SYSTÈME ANTIPOLLUTION POUR LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA DROITS ET OBLIGATIONS AUX TERMES DE LA GARANTIE

Pour déterminer si le moteur John Deere est couvert par les garanties supplémentaires indiquées ci-dessous, voir l'étiquette présentant l'information sur le système antipollution apposée sur celui-ci. Si le moteur est utilisé aux États-Unis ou au Canada et que l'étiquette indique: "This engine complies with US EPA regulations for nonroad and stationary diesel engines" ou "This engine conforms to US EPA nonroad compression-ignition emission regulations", consulter la "Déclaration de garantie du système antipollution pour les États-Unis et le Canada". Si le moteur est utilisé en Californie et que l'étiquette indique: "This engine complies with US EPA and CARB regulations for nonroad diesel engines" ou "This engine conforms to US EPA and California nonroad compression-ignition emission regulations", consulter également la "Déclaration de garantie du système antipollution pour la Californie".

Les garanties énoncées dans le certificat concernent uniquement les pièces et composants du moteur relatifs aux émissions. La garantie complète du moteur, moins les pièces et composants relatifs aux émissions, est offerte séparément. Pour toute question concernant les droits et responsabilités aux termes de la garantie, contacter John Deere au 1-319-292-5400.

#### RESPONSABILITÉ AU TITRE DE LA GARANTIE DE JOHN DEERE

John Deere garantit à l'acheteur et à tous les utilisateurs suivants que le présent moteur diesel non routier, y compris toutes les pièces de son système antipollution, a été conçu, construit et équipé de façon à être conforme au moment de sa vente à la section 213 de la Clean Air Act et qu'il est exempt de vices de matériaux et de fabrication qui le rendraient non conforme aux normes de l'Agence de protection de l'environnement américaine pour une durée de cinq ans à compter de la date de mise en service du moteur ou de 3000 heures de service, selon le premier terme atteint.

S'il s'agit d'une condition couverte par la garantie, John Deere réparera ou remplacera, à son choix, toute pièce ou tout composant ayant un vice de matériaux ou de fabrication qui provoquerait une augmentation des émissions polluantes du moteur au cours de la période de garantie indiquée. Cette réparation ou ce remplacement se fera sans frais; diagnostic et remise en état/remplacement des pièces du système antipollution inclus. La couverture de garantie est assujettie aux limitations et aux exclusions indiquées dans les présentes. Les composants relatifs aux émissions comprennent les pièces du moteur se rapportant aux systèmes et équipements suivants:

Système d'admission d'air	Dispositifs de post-traitement
Circuit d'alimentation	Soupapes de ventilation du carter d'embellage
Système d'allumage	Capteurs
Systèmes de recirculation des gaz d'échappement	Contrôleurs électroniques du moteur

#### EXCLUSIONS À LA GARANTIE DU SYSTÈME ANTIPOLLUTION

John Deere peut refuser toute réclamation au titre de la garantie pour toute défaillance ou dysfonctionnement résultant:

- Du non-respect des exigences en matière d'entretien stipulées dans le livret d'entretien
- D'une utilisation du moteur/de l'équipement non conforme à l'usage prévu
- D'un abus, d'une négligence, d'un entretien incorrect ou de modifications non autorisées
- D'accidents pour lesquels John Deere n'est pas responsable ou de cas de force majeure

Le moteur diesel non routier est conçu pour fonctionner avec du gazole, comme spécifié dans la section Ingrédients du livret d'entretien. L'utilisation de tout autre carburant pouvant nuire au système antipollution du moteur/de l'équipement n'est pas autorisée.

Dans les limites prévues par la loi, John Deere n'est pas responsable de dommages subis par les autres composants du moteur suite à la défaillance d'une pièce soumise au contrôle des émissions, à moins que ces composants ne soient autrement couverts par la garantie standard.

**CETTE GARANTIE REMPLACE EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE, FORMELLE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE COMMERCIALISATION OU D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER. LES RÉPARATIONS COUVERTES PAR CETTE GARANTIE SONT LIMITÉES À LA FOURNITURE DES MATÉRIAUX ET SERVICES INDIQUÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT. SI CELA EST AUTORISÉ PAR LA LOI, JOHN DEERE ET AUCUN DISTRIBUTEUR, CONCESSIONNAIRE OU CENTRE DE RÉPARATION DU MOTEUR AUTORISÉ JOHN DEERE NE SERONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS.**

Emission\_CI\_EPA (18Dec09)

Suite, voir page suivante

DX,EMISSIONS,EPA -28-12DEC12-1/2



**JOHN DEERE**

**U.S. AND CANADA EMISSION CONTROL WARRANTY STATEMENT  
YOUR WARRANTY RIGHTS AND OBLIGATIONS**

To determine if the John Deere engine qualifies for the additional warranties set forth below, look for the "Emissions Control Information" label located on the engine. If the engine is operated in the United States or Canada and the Emissions Control information label states: "This engine complies with US EPA regulations for nonroad and stationary diesel engines", or "This engine conforms to US EPA nonroad compression-ignition regulations", refer to the "U.S. and Canada Emission Control Warranty Statement." If the engine is operated in California, and the label states: "This engine complies with US EPA and CARB regulations for nonroad diesel engines", or "This engine conforms to US EPA and California nonroad compression-ignition emission regulations", also refer to the "California Emission Control Warranty Statement."

Warranties stated on this certificate refer only to emissions-related parts and components of your engine. The complete engine warranty, less emissions-related parts and components, is provided separately. If you have any questions about your warranty rights and responsibilities, you should contact John Deere at 1-319-292-5400.

**JOHN DEERE'S WARRANTY RESPONSIBILITY**

John Deere warrants to the ultimate purchaser and each subsequent purchaser that this off-road diesel engine including all parts of its emission-control system was designed, built and equipped so as to conform at the time of the sale with Section 213 of the Clean Air Act and is free from defects in materials and workmanship which would cause the engine to fail to conform with applicable US EPA regulations for a period of five years from the date the engine is placed into service or 3,000 hours of operation, whichever first occurs.

Where a warrantable condition exists, John Deere will repair or replace, as it elects, any part or component with a defect in materials or workmanship that would increase the engine's emissions of any regulated pollutant within the stated warranty period at no cost to you, including expenses related to diagnosing and repairing or replacing emission-related parts. Warranty coverage is subject to the limitations and exclusions set forth herein. Emission-related components include engine parts developed to control emissions related to the following:

Air-Induction System	Aftertreatment Devices
Fuel System	Crankcase Ventilation Valves
Ignition System	Sensors
Exhaust Gas Recirculation Systems	Engine Electronic Control Units

**EMISSION WARRANTY EXCLUSIONS**

John Deere may deny warranty claims for malfunctions or failures caused by:

- Non-performance of maintenance requirements listed in the Operator's Manual
- The use of the engine/equipment in a manner for which it was not designed
- Abuse, neglect, improper maintenance or unapproved modifications or alterations
- Accidents for which it does not have responsibility or by acts of God

The off-road diesel engine is designed to operate on diesel fuel as specified in the Fuels, Lubricants and Coolants section in the Operators Manual. Use of any other fuel can harm the emissions control system of the engine/equipment and is not approved for use.

To the extent permitted by law John Deere is not liable for damage to other engine components caused by a failure of an emission-related part, unless otherwise covered by standard warranty.

**THIS WARRANTY IS EXPRESSLY IN LIEU OF ANY OTHER WARRANTIES, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING ANY WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. REMEDIES UNDER THIS WARRANTY ARE LIMITED TO THE PROVISIONS OF MATERIAL AND SERVICES AS SPECIFIED HEREIN. WHERE PERMITTED BY LAW, NEITHER JOHN DEERE NOR ANY AUTHORIZED JOHN DEERE ENGINE DISTRIBUTOR, DEALER, OR REPAIR FACILITY OR ANY COMPANY AFFILIATED WITH JOHN DEERE WILL BE LIABLE FOR INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES.**

Emission\_CI\_EPA (18Dec09)

DX,EMISSIONS,EPA -28-12DEC12-2/2

TS1721 —JUN—15JUL13



## Déclaration de garantie relative au contrôle des émissions non routières du CARB—Allumage par compression

### Déclaration de garantie relative au contrôle des émissions pour la période 2019 à 2021

DXLOGOV1 —UN—28APR09



**JOHN DEERE**

#### DÉCLARATION DE GARANTIE RELATIVE AU CONTRÔLE DES ÉMISSIONS EN CALIFORNIE DROITS ET OBLIGATIONS DANS LE CADRE DE LA GARANTIE

Pour savoir si le moteur John Deere est couvert par les garanties supplémentaires définies ci-après, consulter l'autocollant "Informations sur le contrôle des émissions" qui se trouve sur le moteur. Si le moteur est utilisé aux États-Unis ou au Canada et que l'autocollant relatif au moteur indique: "This engine complies with US EPA regulations for nonroad and stationary diesel engines" ("Ce moteur est conforme à la réglementation de l'EPA des États-Unis relative aux moteurs diesel non routiers et fixes") ou "This engine complies with US EPA regulations for stationary emergency diesel engines" ("Ce moteur est conforme à la réglementation de l'EPA des États-Unis relative aux moteurs diesel de secours fixes"), se reporter à la "Déclaration de garantie relative au contrôle des émissions aux États-Unis et au Canada". Si le moteur est utilisé en Californie et que l'autocollant relatif au moteur indique: "This engine complies with US EPA and CARB regulations for nonroad diesel engines" ("Ce moteur est conforme aux réglementations de l'EPA et du CARB des États-Unis relatives aux moteurs diesel non routiers"), consulter également la "Déclaration de garantie relative au contrôle des émissions en Californie".

Les garanties énoncées dans ce certificat portent uniquement sur les pièces et composants du moteur associés aux émissions. La garantie complète du moteur, sans les pièces et composants associés aux émissions, est fournie séparément. En cas de questions sur les droits et responsabilités dans le cadre de la garantie, contacter John Deere au 1-319-292-5400.

#### DÉCLARATION DE GARANTIE DU CONTRÔLE DES ÉMISSIONS EN CALIFORNIE:

Le CARB (California Air Resources Board) est heureux de vous expliquer la garantie relative au système de contrôle des émissions des moteurs diesel non routiers pour la période 2019 à 2021. En Californie, les moteurs non routiers neufs doivent être conçus, construits et équipés de façon à être conformes aux normes antibrouillard de pollution strictes de cet état. John Deere doit garantir le système de contrôle des émissions du moteur pour les durées indiquées ci-après à condition qu'il n'y ait eu ni utilisation abusive, ni négligence ou entretien incorrect du moteur.

Le système de contrôle des émissions peut inclure des pièces telles que le circuit d'injection de carburant et le circuit d'admission. Les flexibles, courroies, connecteurs et autres ensembles associés aux émissions peuvent également être inclus.

John Deere garantit à l'acheteur final et à tous les acheteurs subséquents que le présent moteur diesel non routier a été conçu, construit et équipé de façon à être conforme lors de sa mise en vente à toutes les réglementations applicables adoptées par le CARB et qu'il est exempt de vices de matériaux et de fabrication qui provoqueraient la défaillance d'une pièce garantie identique à tous les égards à la pièce décrite dans la demande de certification de John Deere valide pour une durée de cinq ans à compter de la date de livraison à l'acheteur final ou de 3 000 heures de service, selon le premier terme atteint pour tous les moteurs de 19 kW ou plus. En l'absence d'appareil de mesure de la durée d'utilisation, le moteur sera garanti cinq ans.

#### EXCLUSIONS DE GARANTIE SUR LES ÉMISSIONS:

John Deere peut refuser les demandes de garantie faisant suite à une panne causée par l'utilisation d'une pièce rapportée ou modifiée qui n'a pas été exemptée par le CARB. Une pièce modifiée est une pièce détachée qui a pour but de remplacer une pièce originale associée aux émissions mais qui, dans son fonctionnement et pour l'essentiel, n'est pas identique et affecte les émissions d'une manière ou d'une autre. Une pièce rapportée est une pièce détachée qui n'est ni une pièce modifiée, ni une pièce de rechange.

En aucun cas John Deere, ni aucun distributeur, concessionnaire ou réparateur de moteurs agréé, ni encore aucune société affiliée à John Deere, ne pourront être tenus pour responsables de dommages accessoires ou consécutifs.

**RESPONSABILITÉ DE JOHN DEERE DANS LE CADRE DE LA GARANTIE:**

Si une condition couverte par la garantie se présente, John Deere s'engage à remettre en état ou à remplacer, à son choix, le moteur diesel non routier gratuitement, diagnostic, pièces et main-d'œuvre compris. La couverture de la garantie est assujettie aux limites et exclusions prévues aux présentes. Le moteur diesel non routier est couvert par la garantie pour une durée de cinq ans à compter de la date de livraison à l'acheteur final ou toutes les 3 000 heures de service, selon le premier terme atteint. Les pièces suivantes sont associées aux émissions:

Circuit d'admission d'air	Autocollants de contrôle des émissions	Contrôles avancés des oxydes d'azote (NOx)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecteur d'admission</li> <li>• Turbocompresseur</li> <li>• Refroidisseur d'air de suralimentation</li> </ul>	Contrôle des particules <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout appareil utilisé pour recueillir les émissions de particules</li> <li>• Tout appareil utilisé dans la régénération du système de collecte</li> <li>• Enveloppes et collecteurs</li> <li>• Limiteurs de dégagement de fumée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absorbants et catalyseurs de NOx</li> </ul>
Circuit de dosage du carburant		Systèmes SCR et conteneurs/systèmes de distribution d'urée
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système d'injection</li> </ul>		Divers éléments utilisés dans les systèmes ci-dessus
Recirculation des gaz d'échappement		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôleurs électroniques, capteurs, actionneurs, faisceaux de câblage, flexibles, connecteurs, colliers, raccords, joint, boulonnerie de montage</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soupape EGR</li> </ul>	Système de recyclage des gaz de carter (PCV)	
Catalyseur ou circuits de réacteur thermique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distributeur PCV</li> <li>• Bouchon de remplissage d'huile</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convertisseur catalytique</li> <li>• Collecteur d'échappement</li> </ul>		

Toute pièce associée aux émissions sous garantie et dont le remplacement au titre de l'entretien requis est prévu, est garantie par John Deere pour la période précédant le premier remplacement prévu de cette pièce. Toute pièce associée aux émissions sous garantie et dont le remplacement au titre de l'entretien requis n'est pas prévu, ou qui doit seulement être inspectée régulièrement, est garantie par John Deere pendant la période de garantie indiquée.

**RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE DANS LE CADRE DE LA GARANTIE:**

Le propriétaire d'un moteur diesel non routier est responsable de l'exécution de l'entretien requis stipulé dans le livret d'entretien. John Deere recommande au propriétaire de conserver tous les reçus relatifs à l'entretien du moteur diesel non routier, mais John Deere ne peut pas déclinier la garantie uniquement parce que les reçus sont manquants ou que le propriétaire ne s'est pas assuré que toutes les opérations périodiques d'entretien ont été réalisées. Toutefois, le propriétaire du moteur diesel non routier doit savoir que John Deere peut refuser la couverture de la garantie si ce moteur ou une pièce s'avère défectueux en raison d'une utilisation abusive, de négligences, d'un entretien incorrect ou de modifications non approuvées.

Le moteur diesel non routier est conçu pour fonctionner au gazole, comme indiqué dans la section Carburants, lubrifiants et liquides de refroidissement du livret d'entretien. Si un autre carburant est utilisé, le moteur risque de ne plus fonctionner conformément aux exigences en vigueur en matière d'émissions.

Le propriétaire est tenu d'enclencher le processus de garantie et doit présenter la machine au concessionnaire John Deere le plus proche dès qu'un problème est décelé. Les remises en état sous garantie doivent être effectuées par le concessionnaire John Deere agréé aussi vite que possible.

La réglementation relative aux émissions impose au client de présenter l'unité à un concessionnaire agréé chargé de l'entretien lorsqu'une réparation sous garantie est nécessaire. En conséquence, John Deere NE PEUT être tenu pour responsable des frais de transport ou de kilométrage en cas de visites liées au service de garantie relative aux émissions.

Emission\_CI\_CARB (01Feb17)

Suite, voir page suivante

DX.EMISSIONS.CARB -28-26AUG20-2/8

## Emissions Control Warranty Statement 2019 through 2021

DXLOGOV1 —UN—28APR09



**JOHN DEERE**

### **CALIFORNIA EMISSIONS CONTROL WARRANTY STATEMENT YOUR WARRANTY RIGHTS AND OBLIGATIONS**

To determine if the John Deere engine qualifies for the additional warranties set forth below, look for the "Emission Control Information" label located on the engine. If the engine is operated in the United States or Canada and the engine label states: "This engine complies with US EPA regulations for nonroad and stationary diesel engines", or "This engine complies with US EPA regulations for stationary emergency diesel engines", refer to the "U.S. and Canada Emission Control Warranty Statement." If the engine is operated in California, and the engine label states: "This engine complies with US EPA and CARB regulations for nonroad diesel engines" also refer to the "California Emissions Control Warranty Statement."

Warranties stated on this certificate refer only to emissions-related parts and components of your engine. The complete engine warranty, less emission-related parts and components, is provided separately. If you have any questions about your warranty rights and responsibilities, you should contact John Deere at 1-319-292-5400.

#### **CALIFORNIA EMISSIONS CONTROL WARRANTY STATEMENT:**

The California Air Resources Board (CARB) is pleased to explain the emission-control system warranty on 2019 through 2021 off-road diesel engines. In California, new off-road engines must be designed, built and equipped to meet the State's stringent anti-smog standards. John Deere must warrant the emission control system on your engine for the periods of time listed below provided there has been no abuse, neglect or improper maintenance of your engine.

Your emission control system may include parts such as the fuel injection system and the air induction system. Also included may be hoses, belts, connectors and other emission-related assemblies.

John Deere warrants to the ultimate purchaser and each subsequent purchaser that this off-road diesel engine was designed, built, and equipped so as to conform at the time of sale with all applicable regulations adopted by CARB and is free from defects in materials and workmanship which would cause the failure of a warranted part to be identical in all material respects to the part as described in John Deere's application for certification for a period of five years from the date the engine is delivered to an ultimate purchaser or 3,000 hours of operation, whichever occurs first for all engines rated at 19 kW and greater. In the absence of a device to measure hours of use, the engine shall be warranted for a period of five years.

#### **EMISSIONS WARRANTY EXCLUSIONS:**

John Deere may deny warranty claims for failures caused by the use of an add-on or modified part which has not been exempted by the CARB. A modified part is an aftermarket part intended to replace an original emission-related part which is not functionally identical in all respects and which in any way affects emissions. An add-on part is any aftermarket part which is not a modified part or a replacement part.

In no event will John Deere, any authorized engine distributor, dealer, or repair facility, or any company affiliated with John Deere be liable for incidental or consequential damage.

Suite, voir page suivante

DX.EMISSIONS.CARB -28-26AUG20-3/8

RG29280 —UN—02FEB17

**JOHN DEERE'S WARRANTY RESPONSIBILITY:**

Where a warrantable condition exists, John Deere will repair or replace, as it elects, your off-road diesel engine at no cost to you, including diagnosis, parts or labor. Warranty coverage is subject to the limitations and exclusions set forth herein. The off-road diesel engine is warranted for a period of five years from the date the engine is delivered to an ultimate purchaser or 3,000 hours of operation, whichever occurs first. The following are emissions-related parts:

<p><b>Air Induction System</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intake manifold</li> <li>• Turbocharger</li> <li>• Charge air cooler</li> </ul> <p><b>Fuel Metering system</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fuel injection system</li> </ul> <p><b>Exhaust Gas Recirculation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• EGR valve</li> </ul> <p><b>Catalyst or Thermal Reactor Systems</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Catalytic converter</li> <li>• Exhaust manifold</li> </ul>	<p><b>Emission control labels</b></p> <p><b>Particulate Controls</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Any device used to capture particulate emissions</li> <li>• Any device used in the regeneration of the capturing system</li> <li>• Enclosures and manifolding</li> <li>• Smoke Puff Limiters</li> </ul> <p><b>Positive Crankcase Ventilation (PCV) System</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PCV valve</li> <li>• Oil filler cap</li> </ul>	<p><b>Advanced Oxides of Nitrogen (NOx) Controls</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• NOx absorbers and catalysts</li> </ul> <p><b>SCR systems and urea containers/dispensing systems</b></p> <p><b>Miscellaneous Items used in Above Systems</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Electronic control units, sensors, actuators, wiring harnesses, hoses, connectors, clamps, fittings, gasket, mounting hardware</li> </ul>
--	---	--

Any warranted emissions-related part scheduled for replacement as required maintenance is warranted by John Deere for the period of time prior to the first scheduled replacement point for the part. Any warranted emissions-related part not scheduled for replacement as required maintenance or scheduled only for regular inspection is warranted by John Deere for the stated warranty period.

**OWNER'S WARRANTY RESPONSIBILITIES:**

As the off-road diesel engine owner you are responsible for the performance of the required maintenance listed in your Operator's Manual. John Deere recommends that the owner retain all receipts covering maintenance on the off-road diesel engine, but John Deere cannot deny warranty solely for the lack of receipts or for the owner's failure to ensure the performance of all scheduled maintenance. However, as the off-road diesel engine owner, you should be aware that John Deere may deny you warranty coverage if your off-road diesel engine or a part has failed due to abuse, neglect, improper maintenance or unapproved modifications.

The off-road diesel engine is designed to operate on diesel fuel as specified in the Fuels, Lubricants and Coolants section in the Operators Manual. Use of any other fuel may result in the engine no longer operating in compliance with applicable emissions requirements.

The owner is responsible for initiating the warranty process, and should present the machine to the nearest authorized John Deere dealer as soon as a problem is suspected. The warranty repairs should be completed by the authorized John Deere dealer as quickly as possible.

Emissions regulations require the customer to bring the unit to an authorized servicing dealer when warranty service is required. As a result, John Deere is NOT liable for travel or mileage on emissions warranty service calls.

Emission\_CI\_CARB (01Feb17)

Suite, voir page suivante

DX,EMISSIONS,CARB -28-26AUG20-4/8

RG29281 —UN—27FEB17

## Déclaration de garantie relative au contrôle des émissions pour la période 2022 à 2024

DXLOGOV1 —UN—28APR09



**JOHN DEERE**

### DÉCLARATION DE GARANTIE RELATIVE AU CONTRÔLE DES ÉMISSIONS EN CALIFORNIE DROITS ET OBLIGATIONS DANS LE CADRE DE LA GARANTIE

Pour savoir si le moteur John Deere est couvert par les garanties supplémentaires définies ci-après, consulter l'autocollant "Informations sur le contrôle des émissions" qui se trouve sur le moteur. Si le moteur est utilisé aux États-Unis ou au Canada et que l'autocollant relatif au moteur indique: "This engine complies with US EPA regulations for nonroad and stationary diesel engines" ("Ce moteur est conforme à la réglementation de l'EPA des États-Unis relative aux moteurs diesel non routiers et fixes") ou "This engine complies with US EPA regulations for stationary emergency diesel engines" ("Ce moteur est conforme à la réglementation de l'EPA des États-Unis relative aux moteurs diesel de secours fixes"), se reporter à la "Déclaration de garantie relative au contrôle des émissions aux États-Unis et au Canada". Si le moteur est utilisé en Californie et que l'autocollant relatif au moteur indique: "This engine complies with US EPA and California regulations for nonroad/off-road diesel engines" ("Ce moteur est conforme aux réglementations de l'EPA des États-Unis et de la Californie relatives aux moteurs diesel non routiers"), consulter également la "Déclaration de garantie relative au contrôle des émissions en Californie".

Les garanties énoncées dans ce certificat portent uniquement sur les pièces et composants du moteur associés aux émissions. La garantie complète du moteur, sans les pièces et composants associés aux émissions, est fournie séparément. En cas de questions sur les droits et responsabilités dans le cadre de la garantie, contacter John Deere au 1-319-292-5400.

#### DÉCLARATION DE GARANTIE DU CONTRÔLE DES ÉMISSIONS EN CALIFORNIE:

Le CARB (California Air Resources Board) est heureux de vous expliquer la garantie relative au système de contrôle des émissions des moteurs diesel non routiers pour la période 2022 à 2024. En Californie, les moteurs non routiers neufs doivent être conçus, construits et équipés de façon à être conformes aux normes antibrouillard de pollution strictes de cet état. John Deere doit garantir le système de contrôle des émissions du moteur pour les durées indiquées ci-après à condition qu'il n'y ait eu ni utilisation abusive, ni négligence ou entretien incorrect du moteur.

Le système de contrôle des émissions peut inclure des pièces telles que le circuit d'injection de carburant et le circuit d'admission. Les flexibles, courroies, connecteurs et autres ensembles associés aux émissions peuvent également être inclus.

John Deere garantit à l'acheteur final et à tous les acheteurs subséquents que ce moteur non routier a été conçu, construit et équipé de façon à être conforme lors de sa mise en vente à toutes les réglementations applicables adoptées par le CARB. John Deere garantit que ce moteur est exempt de vices de matériaux et de fabrication qui provoqueraient la défaillance d'une pièce sous garantie relative aux émissions, identique à tous les égards à la pièce décrite dans la demande de certification de John Deere valide pour une durée de cinq ans à compter de la date de livraison à l'acheteur final ou de 3 000 heures de service, selon le premier terme atteint. Ceci s'applique à tous les moteurs de 19 kW ou plus. En l'absence d'appareil de mesure de la durée d'utilisation, le moteur sera garanti cinq ans.

#### EXCLUSIONS DE GARANTIE SUR LES ÉMISSIONS:

John Deere peut refuser les demandes de garantie faisant suite à une panne causée par l'utilisation d'une pièce rapportée ou modifiée qui n'a pas été exemptée par le CARB. Une pièce modifiée est une pièce détachée qui a pour but de remplacer une pièce originale associée aux émissions mais qui, dans son fonctionnement et pour l'essentiel, n'est pas identique et affecte les émissions d'une manière ou d'une autre. Une pièce rapportée est une pièce détachée qui n'est ni une pièce modifiée, ni une pièce de rechange.

En aucun cas John Deere, ni aucun distributeur, concessionnaire ou réparateur de moteurs agréé, ni encore aucune société affiliée à John Deere, ne pourront être tenus pour responsables de dommages accessoires ou consécutifs.

**RESPONSABILITÉ DE JOHN DEERE DANS LE CADRE DE LA GARANTIE:**

Si une condition couverte par la garantie se présente, John Deere s'engage à remettre en état ou à remplacer, à son choix, le moteur diesel non routier gratuitement, diagnostic, pièces et main-d'œuvre compris. La couverture de la garantie est assujettie aux limites et exclusions prévues aux présentes. Le moteur diesel non routier est couvert par la garantie pour une durée de cinq ans à compter de la date de livraison à l'acheteur final ou toutes les 3 000 heures de service, selon le premier terme atteint. Les pièces suivantes sont associées aux émissions:

Circuit d'admission d'air	Autocollants de contrôle des émissions	Contrôles avancés des oxydes d'azote (NOx)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecteur d'admission</li> <li>• Turbocompresseur</li> <li>• Refroidisseur d'air de suralimentation</li> </ul>	<p>Contrôle des particules</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout appareil utilisé pour recueillir les émissions de particules</li> <li>• Tout appareil utilisé dans la régénération du système de collecte</li> <li>• Enveloppes et collecteurs</li> <li>• Limiteurs de dégagement de fumée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absorbants et catalyseurs de NOx</li> </ul>
Circuit de dosage du carburant		Systèmes SCR et conteneurs/systèmes de distribution d'urée
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système d'injection</li> </ul>		Divers éléments utilisés dans les systèmes ci-dessus
Recirculation des gaz d'échappement		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôleurs électroniques, capteurs, actionneurs, faisceaux de câblage, flexibles, connecteurs, colliers, raccords, joint, boulonnerie de montage</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soupape EGR</li> </ul>	Système de recyclage des gaz de carter (PCV)	
Catalyseur ou circuits de réacteur thermique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distributeur PCV</li> <li>• Bouchon de remplissage d'huile</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convertisseur catalytique</li> <li>• Collecteur d'échappement</li> </ul>		

Toute pièce associée aux émissions sous garantie et dont le remplacement au titre de l'entretien requis est prévu, est garantie par John Deere pour la période précédant le premier remplacement prévu de cette pièce. Toute pièce associée aux émissions sous garantie et dont le remplacement au titre de l'entretien requis n'est pas prévu, ou qui doit seulement être inspectée régulièrement, est garantie par John Deere pendant la période de garantie indiquée.

**RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE DANS LE CADRE DE LA GARANTIE:**

Le propriétaire d'un moteur diesel non routier est responsable de l'exécution de l'entretien requis stipulé dans le livret d'entretien. John Deere recommande au propriétaire de conserver tous les reçus relatifs à l'entretien du moteur diesel non routier, mais John Deere ne peut pas déclinier la garantie uniquement parce que les reçus sont manquants ou que le propriétaire ne s'est pas assuré que toutes les opérations périodiques d'entretien ont été réalisées. Toutefois, le propriétaire du moteur diesel non routier doit savoir que John Deere peut refuser la couverture de la garantie si ce moteur ou une pièce s'avère défectueux en raison d'une utilisation abusive, de négligences, d'un entretien incorrect ou de modifications non approuvées.

Le moteur diesel non routier est conçu pour fonctionner au gazole, comme indiqué dans la section Carburants, lubrifiants et liquides de refroidissement du livret d'entretien. Si un autre carburant est utilisé, le moteur risque de ne plus fonctionner conformément aux exigences en vigueur en matière d'émissions.

Le propriétaire est tenu d'enclencher le processus de garantie et doit présenter la machine au concessionnaire John Deere le plus proche dès qu'un problème est décelé. Les remises en état sous garantie doivent être effectuées par le concessionnaire John Deere agréé aussi vite que possible.

La réglementation relative aux émissions impose au client de présenter l'unité à un concessionnaire agréé chargé de l'entretien lorsqu'une réparation sous garantie est nécessaire. En conséquence, John Deere NE PEUT être tenu pour responsable des frais de transport ou de kilométrage en cas de visites liées au service de garantie relative aux émissions.

## Emissions Control Warranty Statement 2022 through 2024

DXLOGOV1—UN—28APR09



**JOHN DEERE**

### CALIFORNIA EMISSIONS CONTROL WARRANTY STATEMENT YOUR WARRANTY RIGHTS AND OBLIGATIONS

To determine if the John Deere engine qualifies for the additional warranties set forth below, look for the "Emission Control Information" label located on the engine. If the engine is operated in the United States or Canada and the engine label states: "This engine complies with US EPA regulations for nonroad and stationary diesel engines", or "This engine complies with US EPA regulations for stationary emergency diesel engines", refer to the "U.S. and Canada Emission Control Warranty Statement." If the engine is operated in California, and the engine label states: "This engine complies with US EPA and California regulations for nonroad/off-road diesel engines" also refer to the "California Emissions Control Warranty Statement."

Warranties stated on this certificate refer only to emissions-related parts and components of your engine. The complete engine warranty, less emission-related parts and components, is provided separately. If you have any questions about your warranty rights and responsibilities, you should contact John Deere at 1-319-292-5400.

#### CALIFORNIA EMISSIONS CONTROL WARRANTY STATEMENT:

The California Air Resources Board (CARB) is pleased to explain the emission-control system warranty on 2022 through 2024 off-road diesel engines. In California, new off-road engines must be designed, built and equipped to meet the State's stringent anti-smog standards. John Deere must warrant the emission control system on your engine for the periods of time listed below provided there has been no abuse, neglect or improper maintenance of your engine.

Your emission control system may include parts such as the fuel injection system and the air induction system. Also included may be hoses, belts, connectors and other emission-related assemblies.

John Deere warrants to the ultimate purchaser and each subsequent purchaser that this off-road diesel engine was designed, built, and equipped so as to conform at the time of sale with all applicable regulations adopted by CARB. John Deere warrants that this engine is free from defects in materials and workmanship which would cause the failure of emissions warranted parts to be identical in all material respects to the part as described in John Deere's application for certification for a period of five years from the date the engine is delivered to an ultimate purchaser or 3,000 hours of operation, whichever occurs first. This applies to all engines rated at 19 kW and greater. In the absence of a device to measure hours of use, the engine shall be warranted for a period of five years.

#### EMISSIONS WARRANTY EXCLUSIONS:

John Deere may deny warranty claims for failures caused by the use of an add-on or modified part which has not been exempted by the CARB. A modified part is an aftermarket part intended to replace an original emission-related part which is not functionally identical in all respects and which in any way affects emissions. An add-on part is any aftermarket part which is not a modified part or a replacement part.

In no event will John Deere, any authorized engine distributor, dealer, or repair facility, or any company affiliated with John Deere be liable for incidental or consequential damage.

Suite, voir page suivante

DX,EMISSIONS,CARB -28-26AUG20-7/8

RG32758—UN—19AUG20

**JOHN DEERE'S WARRANTY RESPONSIBILITY:**

Where a warrantable condition exists, John Deere will repair or replace, as it elects, your off-road diesel engine at no cost to you, including diagnosis, parts or labor. Warranty coverage is subject to the limitations and exclusions set forth herein. The off-road diesel engine is warranted for a period of five years from the date the engine is delivered to an ultimate purchaser or 3,000 hours of operation, whichever occurs first. The following are emissions-related parts:

<p>Air Induction System</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intake manifold</li> <li>• Turbocharger</li> <li>• Charge air cooler</li> </ul> <p>Fuel Metering system</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fuel injection system</li> </ul> <p>Exhaust Gas Recirculation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• EGR valve</li> </ul> <p>Catalyst or Thermal Reactor Systems</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Catalytic converter</li> <li>• Exhaust manifold</li> </ul>	<p>Emission control labels</p> <p>Particulate Controls</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Any device used to capture particulate emissions</li> <li>• Any device used in the regeneration of the capturing system</li> <li>• Enclosures and manifolding</li> <li>• Smoke Puff Limiters</li> </ul> <p>Positive Crankcase Ventilation (PCV) System</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PCV valve</li> <li>• Oil filler cap</li> </ul>	<p>Advanced Oxides of Nitrogen (NOx) Controls</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• NOx absorbers and catalysts</li> </ul> <p>SCR systems and urea containers/dispensing systems</p> <p>Miscellaneous Items used in Above Systems</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Electronic control units, sensors, actuators, wiring harnesses, hoses, connectors, clamps, fittings, gasket, mounting hardware</li> </ul>
--	--	---

Any warranted emissions-related part scheduled for replacement as required maintenance is warranted by John Deere for the period of time prior to the first scheduled replacement point for the part. Any warranted emissions-related part not scheduled for replacement as required maintenance or scheduled only for regular inspection is warranted by John Deere for the stated warranty period.

**OWNER'S WARRANTY RESPONSIBILITIES:**

As the off-road diesel engine owner you are responsible for the performance of the required maintenance listed in your Operator's Manual. John Deere recommends that the owner retain all receipts covering maintenance on the off-road diesel engine, but John Deere cannot deny warranty solely for the lack of receipts or for the owner's failure to ensure the performance of all scheduled maintenance. However, as the off-road diesel engine owner, you should be aware that John Deere may deny you warranty coverage if your off-road diesel engine or a part has failed due to abuse, neglect, improper maintenance or unapproved modifications.

The off-road diesel engine is designed to operate on diesel fuel as specified in the Fuels, Lubricants and Coolants section in the Operators Manual. Use of any other fuel may result in the engine no longer operating in compliance with applicable emissions requirements.

The owner is responsible for initiating the warranty process, and should present the machine to the nearest authorized John Deere dealer as soon as a problem is suspected. The warranty repairs should be completed by the authorized John Deere dealer as quickly as possible.

Emissions regulations require the customer to bring the unit to an authorized servicing dealer when warranty service is required. As a result, John Deere is NOT liable for travel or mileage on emissions warranty service calls.

Emission\_CI\_CARB (14Apr20)

DX,EMISSIONS,CARB -28-26AUG20-8/8

RG32759 —UN—19AUG20





*Introduction*

Nom du technicien: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

N° de téléphone: \_\_\_\_\_

Télécopieur: \_\_\_\_\_

N° de compte concessionnaire: \_\_\_\_\_

**MERCI!**

TX,TM,FAX -28-03JUL01-2/2

# Table des matières

Page	Page
<b>Sécurité et usage de l'utilisateur</b>	
Dispositifs de sécurité et usage de l'opérateur ..1-1-1	Sécurité de l'installation et de l'utilisation des accessoires.....1-3-5
<b>Sécurité—Précautions générales</b>	<b>Sécurité—Précautions d'entretien</b>
Informations relatives au respect des directives de l'Union Européenne et aux réglementations techniques de l'Union Économique Eurasiatique .....1-2-1	Stationnement et préparation de la machine pour l'entretien en toute sécurité ....1-4-1
Identification des consignes de sécurité.....1-2-2	Entretien du circuit de refroidissement en toute sécurité.....1-4-1
Respect des consignes de sécurité.....1-2-3	Enlever la peinture des surfaces à souder ou à réchauffer .....1-4-2
Utilisation réservée aux conducteurs qualifiés ..1-2-3	Remise en état par soudage en toute sécurité ..1-4-2
Port d'équipement de protection.....1-2-3	Enfoncement des axes métalliques en toute sécurité.....1-4-2
Modifications non autorisées sur la machine.....1-2-4	
Inspection de la machine.....1-2-4	<b>Sécurité—Autocollants de sécurité</b>
Attention aux pièces en mouvement .....1-2-4	Autocollants de sécurité .....1-5-1
Attention aux liquides sous haute pression .....1-2-5	
Attention aux huiles haute pression.....1-2-5	<b>Fonctionnement—Poste de conduite</b>
Ventilation du lieu de travail.....1-2-6	Moniteur d'affichage (N.S. 141344—219962) ...2-1-1
Prévention des incendies .....1-2-6	Fonctions du moniteur d'affichage (N.S. 141344—219962) .....2-1-3
Éviter une explosion des batteries.....1-2-7	Fonctions des interrupteurs de la console avant (N.S. 141344—219962) .....2-1-4
Déclassement — élimination et recyclage corrects des fluides et composants.....1-2-7	Unité d'affichage du moniteur—Menu Accessoire Affichage normal .....2-1-5
Manipulation des produits chimiques en toute sécurité.....1-2-8	Tableau de bord (N.S. 219963— ).....2-1-6
Être prêt à agir en cas d'urgence .....1-2-8	Fonctions du tableau de bord (N.S. 219963— ) .....2-1-7
Addition de dispositifs de protection de cabine pour des usages spécialisés .....1-2-8	Témoin de réchauffage.....2-1-9
Nettoyage des débris de la machine .....1-2-9	Climatiseur et chauffage—Certains modèles ....2-1-9
	Temporisateur de chauffe-bloc alimenté par carburant—Certains modèles.....2-1-10
<b>Sécurité—Précautions de fonctionnement</b>	Commandes d'essuie-glace et de lave-glace ..2-1-10
Utilisation correcte des mains courantes et marchepieds.....1-3-1	Sectionneur de batterie .....2-1-11
Démarrage uniquement à partir du siège de l'opérateur.....1-3-1	Loquet de portière .....2-1-12
Utilisation et entretien de la ceinture de sécurité.....1-3-1	Sorties de secours—Modèles à cabine seulement.....2-1-13
Prévention des mouvements imprévus de la machine.....1-3-2	Glaces de la cabine .....2-1-14
Prévention de risques sur le chantier .....1-3-2	Réglage du siège à suspension mécanique Deluxe—Certains modèles.....2-1-14
Transport de passagers interdit.....1-3-3	Réglage du siège à suspension pneumatique—Selon modèle.....2-1-15
Éviter les accidents en reculant.....1-3-3	Emplacement de montage d'extincteur .....2-1-15
Prévention du retournement de la machine et des dommages à celle-ci.....1-3-4	Gyrophare—Certains modèles .....2-1-16
Fonctionnement ou déplacement sur les voies publiques.....1-3-4	
Inspection et entretien de l'arceau de sécurité ..1-3-5	

Suite, voir page suivante

*Livret original. Toutes les informations, illustrations et caractéristiques contenues dans la présente publication sont à jour au moment de la publication, le constructeur se réservant le droit d'apporter sans notification toute modification jugée appropriée.*

COPYRIGHT © 2023  
DEERE & COMPANY  
Moline, Illinois  
All rights reserved.  
A John Deere ILLUSTRATION™ Manual  
Previous Editions  
Copyright © 2007,2008,2009,2010,2011,2012,2013,2014,2015, 2017, 2019,2021

Page
<b>Fonctionnement—Faire fonctionner la machine</b>
Inspection quotidienne de la machine avant le démarrage .....2-2-1
Vérification des instruments avant le démarrage .....2-2-2
Rodage du moteur .....2-2-3
Démarrage du moteur .....2-2-4
Fluide d'aide au démarrage—Démarrage par temps froid .....2-2-6
Réchauffage du moteur .....2-2-6
Réchauffage par temps froid .....2-2-7
Chauffage de bloc-moteur—Suivant équipement .....2-2-7
Utilisation du chauffe-bloc alimenté par carburant—Certains modèles .....2-2-8
Levier de vitesses .....2-2-10
Conduite de la machine .....2-2-11
Utilisation du cadran de commande de régime moteur .....2-2-11
Vitesse de déplacement à l'aide du levier de vitesses .....2-2-12
Pédale de décélération/frein et sélecteur de mode de décélération .....2-2-12
Utilisation du levier de verrouillage de stationnement .....2-2-13
Interrupteur d'activation de commande hydraulique/décharge hydraulique de l'accumulateur .....2-2-14
Arrêt du moteur—Arrêt normal .....2-2-15
Arrêt de la machine .....2-2-16
Stationnement de la machine .....2-2-17
Fonctionnement dans l'eau et la boue .....2-2-17
Levier de commande de la défonceuse—Certains modèles .....2-2-18
Levier de commande de lame—Utilisation .....2-2-19
Changement de l'angle d'attaque de la lame ..2-2-21
Changement de l'angle d'attaque de la lame—Articulation de boteur extérieur .....2-2-21
Changement de l'angle d'attaque de la lame—Tringlerie de boteur à châssis en C .....2-2-22
Changement de l'angle d'attaque de lame—Réglage de l'angle d'attaque à trois positions .....2-2-23
Prévention des dommages aux chenilles .....2-2-23
Vie utile du châssis porteur .....2-2-24
Chargement de la machine sur une remorque .....2-2-25
Levage de la machine .....2-2-26
Desserrage du frein de stationnement pour remorquage de la machine .....2-2-27
Travail sur les pentes raides .....2-2-28

**Fonctionnement—Utilisation du moniteur (N.S. 141344—219962)**

Page
Menu principal de l'unité de surveillance du CAN (CMU) .....2-3-1
Menu principal de l'unité de surveillance du CAN (CMU)—Codes .....2-3-1
Menu principal de l'unité de surveillance du CAN (CMU)—Codes—Codes actifs .....2-3-1
Menu principal de l'unité de surveillance du CAN (CMU)—Codes—Codes en mémoire .....2-3-2
Menu principal de l'unité de surveillance du CAN (CMU)—Réglages machine .....2-3-2
Menu principal de l'unité de surveil- lance du CAN (CMU)—Réglages machine—Minuterie tâche .....2-3-3
Menu principal de l'unité de surveillance du CAN (CAN)—Réglages machine—Infos chenilles .....2-3-3
Menu principal de l'unité de surveillance du CAN (CMU)—Réglages machine—Infos contrôleur .....2-3-4
Menu principal de l'unité de surveil- lance du CAN (CMU)—Réglages machine—Paramètres transmission .....2-3-5
Menu principal de l'unité de surveil- lance du CAN (CMU)—Réglages machine—Réglages hydrauliques (option IGC) .....2-3-6
Menu principal de l'unité de surveil- lance du CAN (CMU)—Réglages machine—Ventilateur réversible .....2-3-6
Menu principal de l'unité de surveil- lance du CAN (CMU)—Réglages machine—Commande frein .....2-3-7
Menu principal de l'unité de surveillance du CAN (CMU)—Diagnostics .....2-3-7
Menu principal de l'unité de surveillance du CAN (CMU)—Diagnostics—Valeurs réelles .....2-3-7
Menu principal de l'unité de surveillance du CAN (CMU)—Diagnostics Valeurs réelles—Températures .....2-3-8
Menu principal de l'unité de surveillance du CAN (CMU)—Diagnostics Valeurs réelles—Pressions .....2-3-8
Menu principal de l'unité de surveillance du CAN (CMU)—Diagnostics Valeurs réelles—Régimes .....2-3-9

Suite, voir page suivante

Page	Page		
Menu principal de l'unité de surveillance du CAN (CMU)—Réglages moniteur.....	2-3-10	Moniteur d'affichage standard (SDM)—Menu principal—Moniteur—Unités .....	2-4-16
Menu principal de l'unité de surveillance du CAN (CMU)—Réglages moniteur—Unités .....	2-3-10	Moniteur d'affichage standard (SDM)—Menu principal—Moniteur—Contraste .....	2-4-17
Menu principal de l'unité de surveillance du CAN (CMU)—Réglages moniteur—Rétroéclairage .....	2-3-10	<b>Maintenance—Machine</b>	
Menu principal de l'unité de surveillance du CAN (CMU)—Réglages moniteur—Contraste affichage .....	2-3-11	Informations requises relatives aux émissions ..	3-1-1
Menu principal de l'unité de surveillance du CAN (CMU)—Réglages moniteur—Config. moniteur.....	2-3-11	Moteurs avec contrôle des émissions	
<b>Fonctionnement—Utilisation du moniteur (N.S. 219963— )</b>		Tier 3 Phase IIIA/MAR-I .....	3-1-1
Moniteur d'affichage standard (SDM)—Menu principal.....	2-4-1	Autres lubrifiants et lubrifiants synthétiques .....	3-1-1
Moniteur d'affichage standard (SDM)—Menu principal—Codes .....	2-4-2	Huile hydraulique et hydrostatique .....	3-1-2
Moniteur d'affichage standard (SDM)—Menu principal—Codes—Codes actifs .....	2-4-3	Huile des réductions finales intérieure et extérieure .....	3-1-3
Moniteur d'affichage standard (SDM)—Menu principal—Codes—Codes en mémoire .....	2-4-4	Huile pour galets de chenille, tendeur avant, galet porteur et pivot de bâti des chenilles .....	3-1-3
Moniteur d'affichage standard (SDM)—Menu principal—Réglages machine.....	2-4-5	Graisse universelle pour pression extrême (EP).....	3-1-4
Moniteur d'affichage standard (SDM)—Menu principal—Réglages machine—Transmission.....	2-4-6	Stockage des lubrifiants .....	3-1-4
Moniteur d'affichage standard (SDM)—Menu principal—Réglages machine—Ventilateur réversible .....	2-4-8	Mélange de lubrifiants .....	3-1-4
Moniteur d'affichage standard (SDM)—Menu principal—Réglages machine—Mode frein .....	2-4-9	Carburant diesel .....	3-1-5
Moniteur d'affichage standard (SDM)—Menu principal—Réglages machine—Infos contrôleur .....	2-4-10	Pouvoir lubrifiant du carburant diesel .....	3-1-6
Moniteur d'affichage standard (SDM)—Menu principal—Réglages machine—Minuterie tâche .....	2-4-11	Manipulation et stockage du carburant diesel ..	3-1-6
Moniteur d'affichage standard (SDM)—Menu principal—Réglages machine—Infos chenille .....	2-4-12	Biocarburant diesel.....	3-1-7
Moniteur d'affichage standard (SDM)—Menu principal—Diagnostics.....	2-4-13	Essais de carburant diesel .....	3-1-8
Moniteur d'affichage standard (SDM)—Menu principal—Diagnostics—Valeurs réelles.....	2-4-14	Réduction de l'effet du froid sur les moteurs Diesel .....	3-1-9
Moniteur d'affichage standard (SDM)—Menu principal—Moniteur .....	2-4-15	Huile de rodage de moteur diesel Break-In™ .....	3-1-10
		Huile pour moteur diesel—Moteurs Tier 3 et Phase III A.....	3-1-11
		Intervalles de vidange d'huile moteur et de remplacement du filtre — Tier 3/Phase III A — Moteurs PowerTech™ Plus .....	3-1-12
		Liquide de refroidissement pour moteurs diesel renforcés.....	3-1-13
		Périodicité des vidanges pour le liquide de refroidissement de moteur diesel.....	3-1-14
		John Deere COOL-GARD™ II Coolant Extender .....	3-1-14
		Additifs de liquide de refroidissement.....	3-1-15
		Utilisation en climats chauds .....	3-1-15
		Renseignements complémentaires sur les liquides de refroidissement pour moteurs diesel et sur le produit prolongateur John Deere COOL-GARD™ II Coolant Extender .....	3-1-16
		Essais du liquide de refroidissement pour moteur diesel .....	3-1-17
		<b>Entretien—Entretien périodique</b>	
		Entretien de la machine aux intervalles spécifiés .....	3-2-1
		Vérification régulière du compteur horaire.....	3-2-1

Suite, voir page suivante

	Page
Préparation de la machine pour l'entretien .....	3-2-1
Kits d'analyse de liquide et kit de contrôle de liquide de refroidissement 3 voies .....	3-2-3
Intervalles d'entretien .....	3-2-4
Pièces nécessaires.....	3-2-6

### Entretien—Selon le besoin

Vérification de la tension de la courroie d'alternateur .....	3-3-1
Vérification de la flèche des chenilles.....	3-3-2
Réglage de la flèche des chenilles.....	3-3-3
Vérification et réglage du jeu du palier de tourillon—certains modèles.....	3-3-5
Vérification du témoin d'obstruction du filtre à air .....	3-3-6
Vérification du liquide de refroidissement.....	3-3-7

### Entretien—Toutes les 10 heures ou chaque jour

Vérification du niveau d'huile moteur.....	3-4-1
Vérification du niveau de liquide de refroidissement.....	3-4-2
Vérification du niveau d'huile de transmission.....	3-4-2
Vérification du niveau d'huile hydraulique .....	3-4-3
Graissage de l'articulation du boteur extérieur (OSD) .....	3-4-4
Lubrification de l'articulation de boteur à châssis central—Certains modèles.....	3-4-5
Vérification et vidange du filtre à carburant du séparateur d'eau auxiliaire (certains modèles) .....	3-4-7
Vidange et vérification du filtre à carburant primaire .....	3-4-7

### Entretien—Toutes les 50 heures

Graissage des pivots de droite et de gauche de traverse avec conduites de graissage—Certains modèles .....	3-5-1
Graissage des pivots de droite et de gauche de la traverse.....	3-5-1
Graissage des pivots du vérin de relevage de poutre d'appui.....	3-5-1
Graissage de la défonceuse—certains modèles.....	3-5-2

### Maintenance—Entretien initial—250 heures

Vidange de l'huile de rodage de moteur et remplacement du filtre.....	3-6-1
--	-------

### Entretien—Toutes les 250 heures

Vérification du niveau d'huile des carters de réduction finale intérieure et extérieure .....	3-7-1
Prélèvement d'un échantillon d'huile moteur .....	3-7-1

### Entretien—Toutes les 500 heures

Vidange de l'huile moteur et remplacement du filtre.....	3-8-1
Remplacement des filtres à carburant primaire et final.....	3-8-2
Remplacement du filtre à carburant auxiliaire et séparateur d'eau—Certains modèles .....	3-8-3
Vérification du chauffe-bloc alimenté par carburant—Certains modèles .....	3-8-4
Vérification du flexible d'admission d'air .....	3-8-4
Vérification du niveau d'électrolyte de la batterie, nettoyage et resserrage des bornes .....	3-8-5
Prélèvement d'échantillons de liquide .....	3-8-6

### Entretien—Toutes les 1000 heures

Nettoyage du tube d'aération du carter-moteur.....	3-9-1
Changement de l'huile de réduction finale .....	3-9-1
Vérification de l'huile de bague d'arbre de pivot de bâti de chenilles.....	3-9-2
Vérification du liquide de refroidissement.....	3-9-2

### Entretien—Toutes les 2000 heures

Changement de l'huile et du filtre du circuit hydraulique .....	3-10-1
Changement de l'huile de transmission hydrostatique et des filtres à huile de gavage hydrostatique et du ventilateur ..	3-10-2
Réglage du jeu des soupapes du moteur.....	3-10-2

### Entretien—Toutes les 6000 heures

Vidange du circuit de refroidissement .....	3-11-1
Remplissage du circuit de refroidissement.....	3-11-3

### Divers—Machine

Remplacement des éléments du filtre à air .....	4-1-1
Vérification des flexibles du liquide de refroidissement.....	4-1-1
Nettoyage de la vanne de dépoussiérage .....	4-1-2
Robinet de vidange et d'arrêt de carburant .....	4-1-2
Décharge de la pression hydraulique du système de commande pilote .....	4-1-3
Précautions concernant l'alternateur et le régulateur .....	4-1-3
Sécurité de la manipulation, la vérification et l'entretien des batteries .....	4-1-4
Utilisation de batteries d'appoint—Cir- cuit de 12 volts .....	4-1-5
Utilisation d'un chargeur de batterie .....	4-1-6
Remplacement des batteries.....	4-1-8
Dépose des batteries.....	4-1-8
Système de surveillance de machine (MMS) JDLINK™—certains modèles .....	4-1-8

Suite, voir page suivante

	Page
Remplacement des fusibles (N.S. 141344—219962) .....	4-1-9
Remplacement des fusibles (N.S. 219963— ) .....	4-1-12
Code couleur des fusibles (à lame) .....	4-1-14
Vidange des sédiments du filtre à carburant .....	4-1-15
Purge du circuit de carburant .....	4-1-16
Vérification des régimes moteur .....	4-1-17
Entretien des distributeurs, vérins, pompes ou moteurs interdit .....	4-1-17
Généralités sur la flèche des chenilles .....	4-1-18
Contrôle de l'absence de fuites d'huile au niveau des tendeurs et des galets .....	4-1-18
Vérification du niveau d'huile du galet porteur .....	4-1-19
Procédure d'inclinaison de la cabine ou de l'arceau/cadre de sécurité .....	4-1-20
Procédure de soudage .....	4-1-21
Soudage sur la machine .....	4-1-21
Opérations de soudage près des contrôleurs électroniques .....	4-1-22
Propreté des connecteurs des contrôleurs électroniques .....	4-1-22
Vérification de l'extincteur d'incendie—Certains modèles .....	4-1-22
Vérification du niveau de réfrigérant de la climatisation—Certains modèles .....	4-1-23
Vérification du système de sécurité au démarrage .....	4-1-23
Vérification du système de sécurité au démarrage de la transmission .....	4-1-23
Vérification du serrage des vis des patins de chenilles .....	4-1-24
Vérification du couple de serrage des boulons du patin de chenille—Maillon raccord .....	4-1-25
Couples de serrage .....	4-1-25
Couples de serrage pour boulonnerie métrique .....	4-1-26
Couples de serrage pour boulonnerie US .....	4-1-28

### Divers—Vérification de fonctionnement

Vérification du fonctionnement .....	4-2-1
--------------------------------------	-------

### Divers—Pannes et remèdes

Procédure de dépannage .....	4-3-1
Moteur .....	4-3-2
Circuit électrique .....	4-3-13
Circuit hydraulique .....	4-3-20
Transmission hydrostatique .....	4-3-23
Climatisation .....	4-3-24
Système IGC (certains modèles) .....	4-3-25

### Divers—Remisage

Préparation de la machine pour le remisage .....	4-4-1
Prévention des dommages aux chenilles .....	4-4-2
Procédure mensuelle de remisage .....	4-4-2

### Divers—Numéros de machine

Consignation du numéro d'identification du produit (PIN) .....	4-5-1
Consignation du numéro de série du moteur .....	4-5-1
Conservation des titres de propriété .....	4-5-1
Remise des machines en toute sécurité .....	4-5-2

### Divers - Caractéristiques

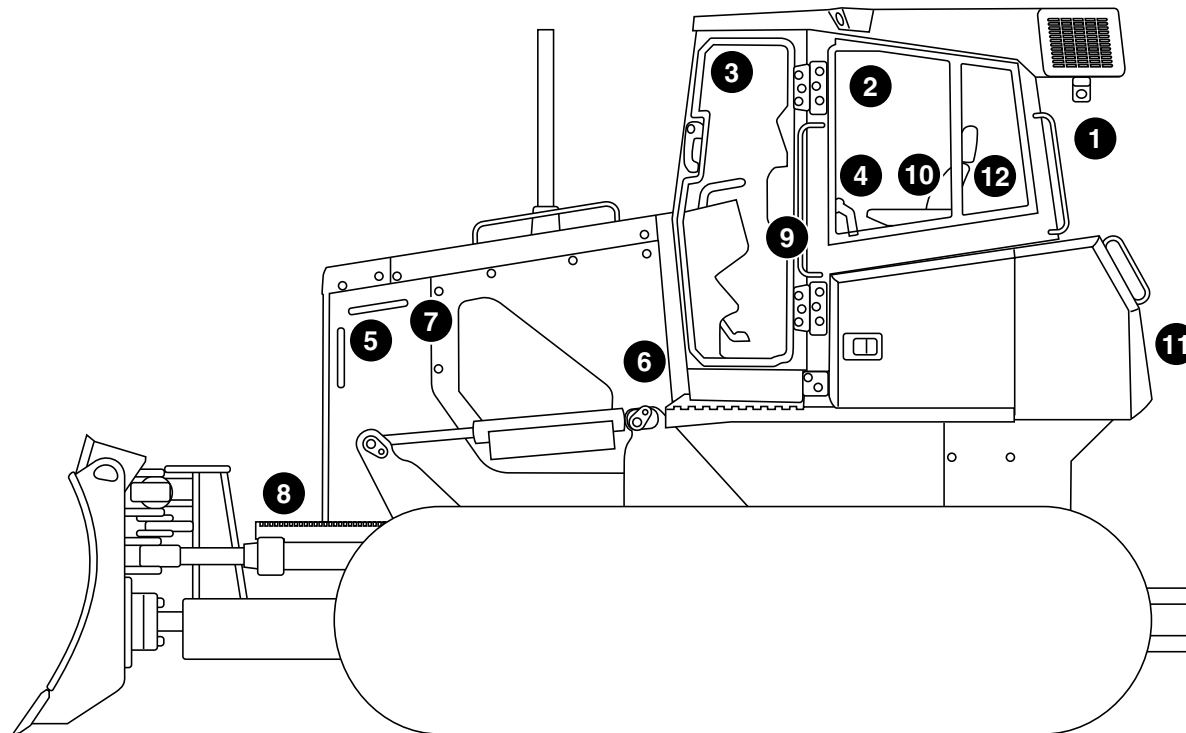
Dimensions du boteur chenillé 750J .....	4-6-1
Caractéristiques du boteur chenillé 750J .....	4-6-2
Poids du boteur chenillé 750J .....	4-6-3
Dimensions du boteur chenillé 750J-LT .....	4-6-4
Caractéristiques du boteur chenillé 750J-LT .....	4-6-5
Poids du boteur chenillé 750J-LT .....	4-6-6
Dimensions du boteur chenillé 750J-LGP .....	4-6-7
Caractéristiques du boteur chenillé 750J-LGP .....	4-6-8
Poids du boteur chenillé 750J-LGP .....	4-6-9
Dimensions du boteur chenillé à poutre d'appui 750J .....	4-6-10
Caractéristiques du boteur chenillé à poutre d'appui 750J .....	4-6-11
Poids du boteur chenillé à poutre d'appui 750J .....	4-6-12
Dimensions du boteur chenillé à poutre d'appui 750J-WT .....	4-6-13
Caractéristiques du boteur chenillé à poutre d'appui 750J-WT .....	4-6-14
Poids du boteur chenillé à poutre d'appui 750J-WT .....	4-6-15
Défonceuse en parallélogramme 750J avec réglage hydraulique de l'angle d'attaque (tous modèles) .....	4-6-16
Contenances de vidange et remplissage des boteurs chenillés 750J et 750J-LT .....	4-6-17
Contenances de vidange et remplissage des boteurs chenillés 750J-WT et 750J-LGP .....	4-6-17
Union économique eurasiatique .....	4-6-18
Durée de vie calculée de la machine .....	4-6-18





# Sécurité et usage de l'utilisateur

## Dispositifs de sécurité et usage de l'opérateur



TX1037086

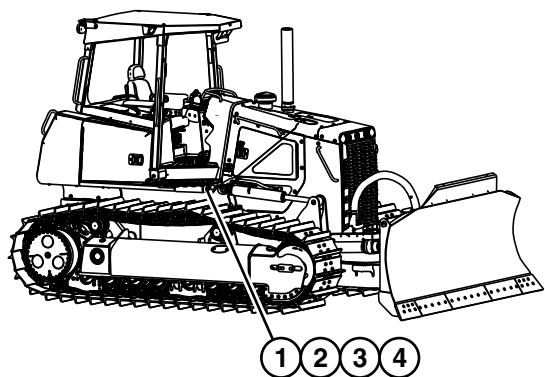
TX1037086 —UN—03MAR08

**Ne pas oublier que c'est l'opérateur qui peut le mieux éviter les accidents.**

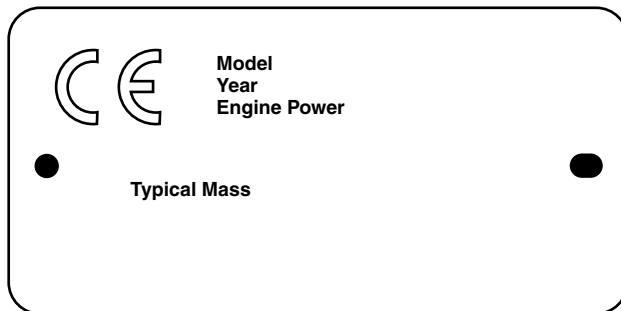
1. **Arceau de sécurité, protection contre la chute d'objets et cadre de sécurité.** Les structures conçues pour la protection de l'opérateur sont homologuées ISO et OSHA. Elles protègent aussi l'opérateur contre la pluie et le soleil.
2. **Cabine pressurisée.** Le système de ventilation à pression positive fait circuler de l'air externe et interne à travers des filtres pour un environnement de travail propre. Des bouches de dégivrage intégrées dirigent le débit d'air pour assurer un désembuage et un dégivrage efficaces des glaces.
3. **Rétroviseur intérieur.** Donne à l'opérateur une vue de ce qui se passe derrière lui.
4. **Démarrage de la transmission.** Une fois le levier de verrouillage de stationnement placé en position DÉVERROUILLÉE (abaissée), le levier de vitesses doit avoir été au point mort "N" avant qu'une vitesse ne puisse être passée.
5. **Mains courantes.** De grandes mains courantes en positions commodes facilitent l'entrée et la sortie du poste de conduite.
6. **Protection contre le démarrage par mise à la masse.** Une protection placée au-dessus du solénoïde du démarreur permet d'éviter tout démarrage dangereux par mise à la masse.
7. **Protection du ventilateur du moteur.** Une protection auxiliaire du ventilateur à l'intérieur du compartiment moteur permet d'éviter tout contact avec les pales du ventilateur du moteur.
8. **Marches.** De larges marches antidérapantes évitent de glisser lors de l'entrée ou de la sortie du poste de conduite.
9. **Sécurité au démarrage et levier de verrouillage de stationnement.** La fonction de sécurité au démarrage empêche de faire démarrer le moteur si le levier de verrouillage de stationnement n'est pas sur la position VERROUILLÉE (relevée). Quand le levier de verrouillage de stationnement est mis en position VERROUILLÉE (relevée), la transmission se met au point mort, le circuit hydrostatique est désactivé et le frein de stationnement est serré.
10. **Rétracteurs de ceinture de sécurité automatiques.** Les rétracteurs de ceinture de sécurité permettent de maintenir les ceintures de sécurité propres et pratiques à utiliser.
11. **Avertisseur sonore de marche arrière.** Avertit les personnes à proximité que l'opérateur vient de passer la marche arrière.
12. **Coffret du livret d'entretien.** Cet espace étanche assure l'état propre et sec du livret sur la machine.

HG31779.0000090 -28-04MAY11-1/1

Informations relatives au respect des directives de l'Union Européenne et aux réglementations techniques de l'Union Économique Eurasiatique



Bouteur chenillé



Marquage CE

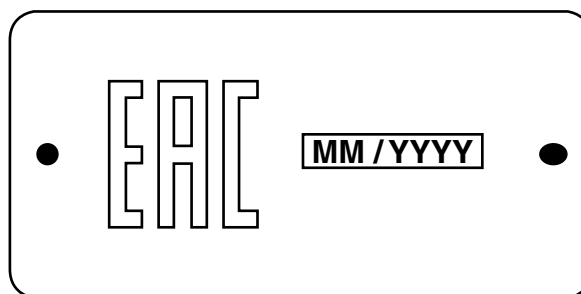
TX1232147 —UN—12JAN17

TX1066144 —UN—19OCT09



Plaque du NIP

TX1066156 —UN—15OCT09



Marquage EAC

TX1175987 —UN—03NOV14

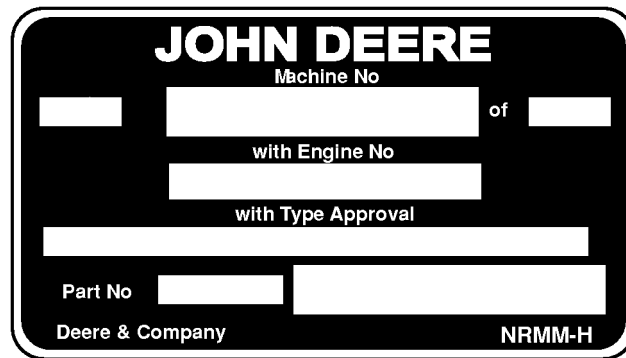
Au client

Juin 2006, toutes les machines vendues dans l'Union Européenne doivent être conformes à la Directive machines 2006/42/EC et tout autre amendements. Toute machine conforme à ces exigences doit porter la marque de conformité CE. En outre, chaque machine doit être accompagnée d'une Déclaration de conformité du fabricant de la machine. Cette déclaration doit être gardée en permanence avec la machine et ne déclare pas la conformité aux règlements routiers nationaux.

À compter du 15 février 2013, toutes les machines commercialisées dans l'Union économique eurasiatique doivent se conformer à la réglementation technique de l'Union économique eurasiatique TR TS 010/2011 « Sur la sécurité des machines et des équipements ». Toute machine conforme à ces exigences doit porter le marquage EAC.

*NOTE: Cette machine peut nécessiter l'approbation du pays pour le déplacement sur voie publique en Europe, étant donné que certains pays européens exigent des équipements spéciaux et des autorisations.*

**Emplacements du numéro d'identification du produit (NIP), du marquage CE, du marquage EAC et de l'étiquette flexible UE**



Étiquette flexible UE

TX1066630 —UN—21OCT09

- 1— Plaque de NIP
- 2— Marque CE (si nécessaire)
- 3— Marquage EAC (si nécessaire)
- 4— Étiquette flexible UE (si nécessaire)

La machine est identifiée par le numéro d'identification du produit (NIP), qui est estampillé sur la plaque signalétique. La plaque du numéro d'identification du produit (1), le marquage CE ou EAC et, si nécessaire, l'étiquette flexible UE se trouvent sur la machine comme indiqué sur l'illustration de la machine.

Suite, voir page suivante

MB60223,000504F -28-12JAN17-1/2

**NOTE:** Si cette machine a été certifiée (homologuée) conformément aux exigences de l'Union européenne, un marquage CE sera apposé dans la zone indiquée (2). Si nécessaire, cette machine portera aussi l'étiquette (4) flexible EU à côté du marquage CE dans la zone indiquée.

Si cette machine a été certifiée (homologuée) conformément aux exigences de l'Union économique eurasiatique, un marquage EAC (3) sera apposé dans la zone indiquée.

### Spécifications de niveaux sonores et de vibrations

<b>Modèle</b>	750J-II
<b>Le niveau de pression acoustique opérateur et les niveaux de puissance sonore extérieurs sont :</b>	
<b>Cabine</b>	79 dB(A) et 107 dB(A) ou moins *
<p><i>NOTE: Les facteurs affectant les valeurs mentionnées sont la performance de l'opérateur, l'âge de la machine, l'état de siège, l'utilisation des accessoires, l'environnement et tout mouvement de la machine.</i></p> <p>(*) Valeurs de précision du système d'acquisition de données avec une incertitude technique de 2 %.</p>	
Les niveaux sonores étaient obtenus en se servant de la méthode d'essai spécifiée respectivement par ISO 6396:2008 et ISO 6395:2008.	
<p><b>Union économique eurasiatique</b> Les niveaux de vibration de l'opérateur concernent des machines correctement entretenues et utilisées sur une surface plane, recouverte de terre et dépourvue de gros objets tels que des arbres ou des pierres. Les niveaux de vibrations de l'ensemble du corps ont été obtenus à l'aide de la méthode spécifiée par GOST 31191.1:2004.</p>	
<b>Ensemble du corps</b>	0.5 m/s <sup>2</sup> ou moins
<b>Bras main</b>	2.5 m/s <sup>2</sup> ou moins
<p><i>NOTE: Les facteurs affectant les valeurs listées comprennent les performances de l'opérateur, l'âge de la machine, l'état des joints de vitre et de porte, l'utilisation des accessoires, l'environnement et tout mouvement de la machine.</i></p>	
<p><b>Union européenne</b> Les niveaux de vibration de l'opérateur concernent des machines correctement entretenues et utilisées sur une surface plane, recouverte de terre et dépourvue de gros objets tels que des arbres ou des pierres. Les niveaux de vibrations étaient obtenus en se servant de la méthode de contrôle spécifiée par ISO 2631-1:1997 ou ISO TR 25398 le cas échéant.</p>	
<b>Ensemble du corps</b>	0.81 m/s <sup>2</sup> ou moins
<b>Bras main</b>	2.5 m/s <sup>2</sup> ou moins
<p><i>NOTE: Les facteurs affectant les valeurs listées comprennent les performances de l'opérateur, l'âge de la machine, l'état des joints de vitre et de porte, l'utilisation des accessoires, l'environnement et tout mouvement de la machine.</i></p>	

MB60223,000504F -28-12JAN17-2/2

### Identification des consignes de sécurité

**Voici le symbole de mise en garde. Il apparaît sur la machine ou dans la présente publication pour signaler un risque potentiel de blessures.**

Prendre toutes les précautions nécessaires et suivre les consignes de sécurité relatives à ce symbole.

Le symbole de mise en garde est accompagné d'un terme, tel que DANGER, AVERTISSEMENT ou ATTENTION. Le terme DANGER signale les dangers les plus graves.

Sur cette machine, les autocollants DANGER sont en rouge, les autocollants AVERTISSEMENT en orange et les autocollants ATTENTION en jaune. Les autocollants DANGER et AVERTISSEMENT sont situés près de zones de danger spécifiques. Les autocollants ATTENTION décrivent des précautions d'ordre général.



T133585—UN—15APR13

T133588—28—27MAR01

TX,RECOGNIZE -28-28JUN10-1/1

## Respect des consignes de sécurité

Lire attentivement tous les messages de sécurité dans ce livret et sur les autocollants de sécurité apposés sur la machine. Maintenir les autocollants de sécurité en bon état. Remplacer les autocollants de sécurité manquants ou endommagés. Utiliser ce livret d'entretien pour connaître le placement correct des autocollants de sécurité. S'assurer que l'équipement neuf et les pièces de rechange comportent les autocollants de sécurité les plus récents. Des autocollants de sécurité de rechange sont disponibles auprès du concessionnaire John Deere.

Des informations de sécurité supplémentaires apparaissant sur des pièces ou composants provenant des fournisseurs peuvent ne pas être reproduites dans ce livret d'entretien.

Apprendre la façon correcte de faire fonctionner la machine et d'en utiliser les commandes. Ne laisser personne se servir de la machine sans instructions.

Maintenir la machine en bon état de marche. Les modifications non autorisées de la machine peuvent en



TS201—UN—15APR13

altérer le fonctionnement et/ou la sécurité et réduire sa vie utile.

Si une partie quelconque de ce livret ne semble pas compréhensible, contacter le concessionnaire John Deere qui fournira les explications nécessaires.

VD76477.0000510 -28-01JUN12-1/1

## Utilisation réservée aux conducteurs qualifiés

Ne pas utiliser cette machine sans avoir lu le livret d'entretien soigneusement et sans avoir suivi un programme structuré de formation professionnelle.

L'opérateur doit se familiariser avec le chantier et ses environs avant d'utiliser cette machine. S'exercer sur

toutes les commandes et fonctions de la machine dans un endroit dégagé avant de commencer le travail.

Connaître et respecter toutes les règles de sécurité qui s'appliquent à toutes les tâches à accomplir et tous les chantiers.

TX03679.00016FA -28-03JAN07-1/1

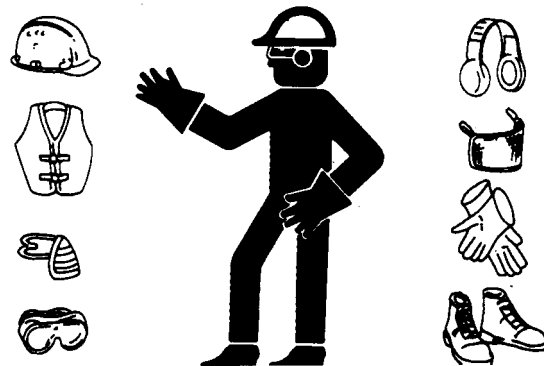
## Port d'équipement de protection

Éviter tout risque de blessures dues à des projections de pièces métalliques ou de débris. Porter des lunettes de protection ou de sécurité.

Porter des vêtements ajustés au corps et se munir des équipements de protection correspondant au travail envisagé.

Pour utiliser la machine en toute sécurité, le conducteur doit y apporter toute son attention. N'écouter ni radio ni musique avec un casque ou des écouteurs pendant le travail.

Une exposition prolongée à un niveau sonore élevé peut causer des troubles auditifs allant jusqu'à la surdité. Porter une protection auditive adéquate telle que des cache-oreilles ou des bouchons d'oreilles si le niveau



TS206—UN—15APR13

sonore ambiant est excessif. Les écouteurs radio ou musique ne sont pas adaptés pour une protection auditive.

TX,WEAR,PE -28-16JUN21-1/1

## Modifications non autorisées sur la machine

John Deere recommande d'utiliser exclusivement des pièces de rechange John Deere pour assurer à la machine des performances optimales. Les pièces d'autres marques qui ne sont pas prévues pour l'application ne doivent jamais être substituées à celles d'origine car elles peuvent affecter la sécurité et les résultats. Les pièces d'autre marque que John Deere et les dommages ou défaillances résultant de leur emploi ne sont couverts par aucune garantie John Deere.

La modification de cette machine ou l'ajout de produits ou d'accessoires non agréés peuvent nuire à la stabilité et à la fiabilité de la machine et constituer un danger

pour le conducteur ou pour de tierces personnes à proximité de la machine. Toute personne qui apporterait des modifications risquant d'affecter les commandes électroniques de cette machine assume la responsabilité de déterminer que ces modifications n'auront pas d'effet néfaste sur la machine ou sur ses performances.

Toujours contacter un concessionnaire John Deere agréé avant d'effectuer des modifications sur la machine qui altéreraient l'usage prévu, le poids ou l'équilibre de la machine, ses commandes, ses performances ou sa fiabilité.

AM40430,00000A9 -28-02JUN15-1/1

## Inspection de la machine

Inspecter soigneusement la machine en faisant le tour chaque jour, avant le démarrage.

Veiller à ce que tous les dispositifs de protection soient en bon état et installés correctement. Réparer tout dommage en remplaçant immédiatement les pièces usées ou cassées. Faire particulièrement attention aux flexibles hydrauliques et aux câbles électriques.



T6607AQ—UN—15APR13

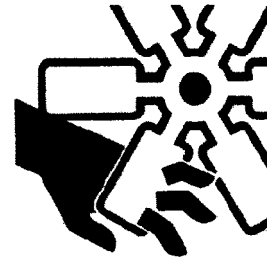
TX,INSPECT -28-08SEP10-1/1

## Attention aux pièces en mouvement

Des blessures graves peuvent se produire lorsqu'on se trouve pris dans des pièces mobiles.

Arrêter le moteur avant d'inspecter, de régler ou de réparer un organe quelconque à pièces mobiles de la machine.

Maintenir les dispositifs de protection en place. Remettre en place dès l'achèvement de l'entretien ou de la remise en état tout garant ou toute protection qui aurait été déposé(e) pour faciliter l'accès.



T133592—UN—15APR13

TX03679,00016D2 -28-08JAN08-1/1

### Attention aux liquides sous haute pression

Vérifier régulièrement – au moins une fois par an – que les flexibles hydrauliques sont exempts de fuites, de vrillage, de coupures, de fissures, d'abrasion, de corrosion, de bulles, de tresses de fils exposées, ou de tout autre signe d'usure ou de détérioration.

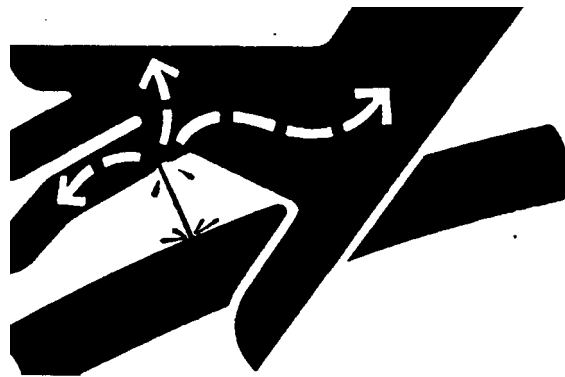
Remplacer immédiatement les flexibles usés ou endommagés par des pièces de rechange approuvées par John Deere.

Du liquide s'échappant sous pression peut avoir suffisamment de force pour pénétrer sous la peau, causant de sérieuses blessures.

Afin de prévenir tout accident, éliminer la pression avant de débrancher des conduites hydrauliques ou autres. Avant de rétablir la pression, s'assurer que tous les raccords sont serrés.

Rechercher les fuites à l'aide d'un morceau de carton. Se protéger les mains et le corps des liquides sous haute pression.

En cas d'accident, consulter immédiatement un médecin. Tout liquide ayant pénétré sous la peau doit être retiré



par intervention chirurgicale dans les quelques heures qui suivent pour éviter les risques de gangrène. Les médecins n'étant pas familiarisés à ce type de blessure doivent s'adresser à un service médical compétent. Ces informations peuvent être obtenues en anglais auprès du service médical de Deere & Company à Moline, Illinois, États-Unis, au numéro de téléphone suivant: 1-800-822-8262 ou +1 309-748-5636.

DX,FLUID -28-12OCT11-1/1

X9811 —UN—23AUG88

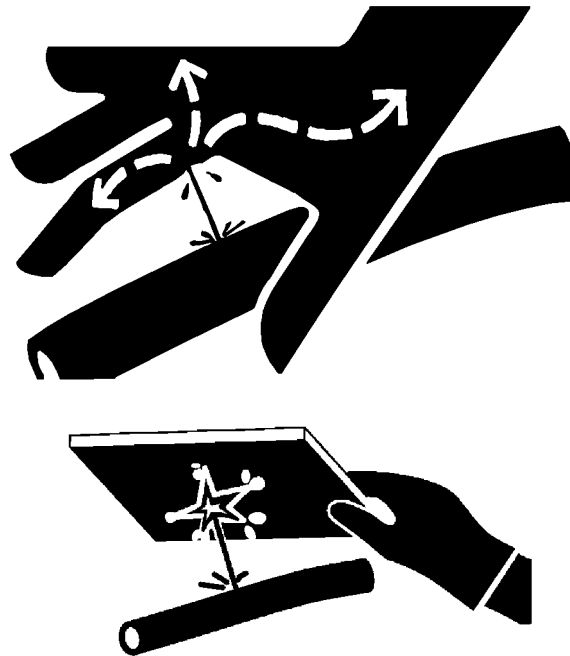
### Attention aux huiles haute pression

Cette machine est équipée d'un circuit hydraulique à haute pression. De l'huile s'échappant sous pression peut avoir une force suffisante pour pénétrer sous la peau et causer des blessures graves.

**Ne jamais rechercher des fuites avec les mains.**

Protéger les mains. Utiliser un morceau de carton pour repérer l'origine de la fuite d'huile. Arrêter le moteur et relâcher la pression avant de débrancher des conduites ou de travailler sur le circuit hydraulique.

**Consulter immédiatement un médecin si de l'huile hydraulique pénètre sous la peau. Toute huile ayant pénétré sous la peau doit être retirée de façon chirurgicale dans les quelques heures qui suivent pour éviter les risques de gangrène.** Contacter une source médicale fiable ou le département médical Deere & Company, Illinois, U.S.A.



TX03679,00016D3 -28-03NOV08-1/1

T133509 —UN—15APR13

T133840 —UN—20SEP00

This as a preview PDF file from [best-manuals.com](http://best-manuals.com)



Download full PDF manual at [best-manuals.com](http://best-manuals.com)